Mémoire sur le vote adopté par l'Académie de médecine de Paris dans la séance du 21 août contre la pratique de la syphilisation comme moyen prophylactique et comme méthode curative de la syphilis / par C. Sperino.

Contributors

Sperino, Casimiro, 1812-1894.

Publication/Creation

Turin : A. Pons, 1852.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/wr24fbxs

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
https://wellcomecollection.org

K28724

F. IX. b
19

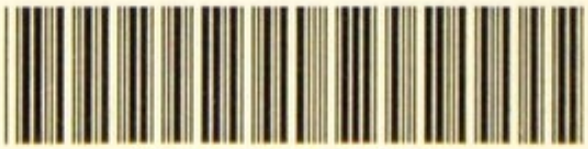

22101678092

Med
K28724

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b28063430

3799°

90

My Dear Murchison

This little book has been forwarded to me for you by Dr Spencer, whose handwriting you will see on the first page. As I did not know any surest way of sending it to you quickly and surely, I recommend it at the Post-Office. If you want anything, if you think that I may be useful to you in Paris, write to me. Believe me

Ever your friend

Dr J. Prichard

37990

26.

MÉMOIRE

SUR LE VOTE

ADOPTÉ

PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

DANS SA SÉANCE DU 21 AOUT

CONTRE LA PRATIQUE DE LA SYPHILISATION

COMME MOYEN PROPHYLACTIQUE

ET COMME MÉTHODE CURATIVE DE LA SYPHILIS

PAR

C. SPERINO

—

10 Septembre 1852.

—

TURIN

IMPRIMERIE SOCIALE DES ARTISTES A. PONS ET C.

19046

19 769 869

Ce Mémoire est extrait de l'ouvrage inédit portant le titre suivant: *La syphilisation chez l'homme étudiée comme moyen prophylactique et comme méthode curative des maladies vénériennes.* Cet ouvrage paraîtra dans le mois de novembre prochain, aussitôt que la Commission, qui depuis le 26 mai 1851 a fait avec moi des études de syphilisation, aura présenté son rapport à l'Académie Royale Médico-Chirurgicale de Turin.

WELLCOME INSTITUTE LIBRARY
Coll. WellMOmec
Call No. WC

L'Auteur entend jouir des droits de propriété accordés par les lois en vigueur, s'étant conformé à toutes les formalités qu'elles exigent.

Evreux 18th. September 1852.

My Dear Mrs Whitney

You will not certainly be astonished if I send to you a very long letter: it will be tiresome and full of faults: but you must bear it in patience: we do not live in the same town; we are very far one from the other; and you have put to me so many questions; and I have so many things to say; that it is impossible to be laconique for an Italian! So bear me with your usual kindness and with a very great amount of forbearance.

I have received in the proper time your very kind letter: I cannot tell you with what pleasure: certain feelings cannot be expressed by words, but must be felt. I hope (I know your heart pretty well) that you will feel some pleasure in receiving my answer.

I brought myself to our good friend, Dr Sperino, your clear and well written account on Syphilisation: and he was very much pleased in hearing my translation which I made for him with the most sanguinous attention. He thanks you very much, and charges me to send his cordial compliments to you. At the same time he sends to you a little pamphlet on this subject, Sur le Traité de l'Autorité de Médecine de Paris, which you will receive by the same Courrier at the Post-office.

This little book has been the cause, why I have not answered to your amiable letter as soon as I should and would have done. If you will excuse me?

Will you allow me now, Dear Marchisio, to express an opinion upon this subject? Well! You have certainly read the violent discussion that took place at the Academy of Medicine in Paris. We could say, it seems to me, that very violent passions have interfered in a very cold subject; and it is pitiful, because the scientific progress cannot dwell upon personal feelings, envy, ambition, party feeling, and so on. But at the same time we may say that some facts (not very clear, not bonâ fide related) must throw our minds into some hesitation. This is the reason, why I praise you very much, my dear friend, for the great moderation that you have shown at the end of your beautiful article: the more so, because we had lately in our hospital two cases of syphilised women, who were infected with ulcers in the vagina. Experience and observation are the true founding stones of medicine: let us observe then and we shall see at the end what will come forth.

On the beginning of November next, the Commission elected by our Academy of Medicine will read its report upon the Syphilisation, and this large book will be printed at the end of the same month. I will send it to you directly. Just at the same time Dr. Sperino will publish a book, or a treatise upon the same subject: and I will send it to you. So

you may depend upon this, that you will get in time all the most important things that will be published in Piedmont upon the Syphilisation. I will not try to be a prophet: but by what I hear and see here now, it is very likely that the Academical Committee will not be very much inclined towards Dr. S.'s promises. Never mind: we shall see with our eyes, and we'll think with our free minds.

Now I answer to your questions.

Doctors Gallo and Riberi are both perfectly well. I cannot know how Mr. Hudson is placed in Turin, because I did not dare to call upon him. By what I know from Mrs. Kinney he is well and satisfied of his present station. So is Mr. Erskine.

Dr Gallo, who read your letter, thanks you very kindly of your good memory, and begs me to remind him to his absent friend. He will be very jolly the day, you will come back again to Turin from Switzerland: his house will be allways opened to you: so is mine.

He did not yet try the cutting of the strictures of the urethra. But he has been, and I was at the same time, very much disgusted by the audacious kind of piracy made lately in Paris by Mr Lefort to Ebrard, who published a letter on the subject, recommending in the Gazette Medicale his invention, which was Dr Simon's invention! The Frenchmen will never change.

B

You ask me again: What Knife does Dr. Gallo use for lithotomy? The answer is, and must be, long. He practices lithotomy on the boys, on the young people on the patients with small stones, or large and thick ones, on the patients with irritable bladder. He generalises lithotripsy on the old people with tolerant bladder, or when no complication is to be seen any where: because the repetition of the same operation is very dangerous, as you know. When lithotomy is to be made, he uses the lateral method when the stone is little and friable: but when the stone is large and thick, he prefers the bilateral operation, even in the children. This is a general rule, which certainly is subjected to many exceptions, according to the cases.

Very soon I will go to England, and stop some time at Edinburgh, the English Athens, where I will study under the Symes, the Simpsons and so on.

I have felt a great pleasure of hearing that Dr. Keith is so near to Turin, and I hope that he will stop here, and enjoy our climate for some days. I have not seen him as yet. Perhaps he is in Hungary now. What a happy man! He travelling throughout the Continent like a Wandering Jew. What a happy man!

Write me again: think to me some times: and believe me

Ever your friend Yours truly D. Ponsiglio.

« In quistioni tanto oscure e tanto gravi « di scienza, a cui si trovano vincolati i « più grandi interessi dell'umanità, noi « preferiamo il giudizio del pubblico a « quelli delle Accademie, che bene spesso « sono nè i più legittimi nè i più edificanti ».

Appendice delle Osservazioni critiche sul codice civile e penale del Dott. F. Fresgni.

« Dans des questions aussi obscures et « aussi graves, auxquelles sont attachés les « plus grands intérêts de l'humanité, nous « préférons le jugement du public à ceux des « Académies, qui très-souvent ne sont ni « les plus légitimes, ni les plus édifiants ».

M. Ricord dans la trente-deuxième lettre sur la syphilis, *Union médicale* N° 95, 12 août 1851, parlant des tentatives faites pour imprimer à l'économie une disposition générale équivalente à celle que le vaccin ou une première variole donne ordinairement pour empêcher le virus varioleux, non seulement d'agir localement, mais surtout pour prévenir l'infection et ses effets consécutifs, a dit : « certes, ce n'est pas moi « qui viendrai aujourd'hui blâmer les recherches « expérimentales, après les avoir si souvent invoquées « pour soutenir mes doctrines et remerciées de l'éclatante lumière qu'elles ont répandue sur tant de « questions obscures et impossibles à débrouiller sans « leur secours ». Dans la même lettre il parle des

expériences faites par M. Diday dans le but de chercher un moyen prophylactique de la syphilis constitutionnelle, et il dit ensuite : « M. Auzias-Turenne a été « plus loin ; il pense qu'on peut rendre des individus « réfractaires à l'action directe et immédiate du pus « virulent, et s'opposer à la contagion du chancre. Il « est arrivé à cette croyance par ses inoculations sur « les animaux..... Mais que dire en présence de ce « qui vient de nous arriver de l'Italie, de Turin ? « La Bohéme est dépassée, et le nom de Waller doit « pâlir devant celui de M. Spérino, le plus hardi et « le plus heureux des expérimentateurs..... J'en suis « encore étonné, et *j'attends le rapport de la Commis-* « *sion*, qui, je l'espère, nous donnera tous les dé- « tails qui manquent dans les faits de M. Spérino... « Toutefois dans des questions aussi graves, étudiées « par des hommes qui se *respectent*, il faut *voir*, voir « *avec calme* et *sans prévention* ; les doctrines et les « systèmes ne doivent faire qu'une sage opposition, « sans s'exposer à être *rappelés à l'ordre* par des faits « nouveaux ; mais ils ne doivent accepter que ce qui « est rigoureusement démontré. C'est donc cette dé- « monstration incontestable que je demande ; et pour « me la donner, que M. Spérino se rappelle que « Turin fut la patrie de Lagrange, un des repré- « sentans les plus illustres des sciences exactes, et que « lui, son compatriote, me doit une précision mathéma- « tique, autrement je lui dirais, *se non è vero, non è* « *ben trovato* ».

En passant en revue le rôle singulier que M. Ricord a joué dans le jugement que l'Académie de médecine

vient de prononcer, l'on verra d'une manière bien claire que la conduite de M. Ricord ne fut pas celle d'un homme qui désire voir *avec calme* et sans *prévention*. Voyons d'abord ce que l'histoire nous apprend à cet égard.

Je placerai l'observation de M. L... D.r allemand, que M. Musset, *au nom* de M. Ricord, a présenté à la Société de chirurgie dans la séance du 12 novembre 1851, pour lui soumettre les résultats des expériences entreprises dans le but de vérifier les idées émises sur la syphilisation, à côté des détails donnés par M. L... lui-même, recueillis par M. Pellagot, interne du service, sous la dictée du confrère allemand, en présence de plusieurs Médecins, et présentés à la Société de chirurgie dans la séance du 22 novembre par M. Vidal, afin que le lecteur commence à voir la différence très-essentielle qu'il y a entre les deux relations.

Détails donnés par M. Musset, *interne du service de M. Ricord.*

En attendant que M. le docteur L... donne lui-même, *in extenso*, l'histoire de sa propre observation non encore complétée, voici les principaux résultats auxquels il est déjà arrivé :

M. le docteur L... n'a jamais eu ni chancres, ni blennorrhagies.

Aux mois de décembre 1850 et janvier 1851, il s'est inoculé à la verge, à un intervalle d'une semaine chaque fois, une dixaine de chancres.

Ces chancres ont disparu en peu de temps sous l'influence d'un traitement simple, hygiénique.

Le 2 juillet, il s'inocule de nouveau au bras gauche, et un chancre en est la conséquence.

Détails que M. Vidal *a fait connaître.*

M. L....., docteur allemand, s'inocula en décembre 1850 et janvier 1851, à plusieurs reprises, dix à douze chancres sur la verge. Ces inoculations avaient été pratiquées dans le but d'essayer un moyen thérapeutique particulier, à l'aide duquel on pourrait, en peu de temps, arrêter l'ulcération chancreuse.

Ces chancres furent cicatrisés au bout de cinq à dix jours. — Point de traitement mercuriel.

Le 8 juillet 1851, inoculation à la face antérieure du bras gauche, à l'aide de pus pris sur les amygdales d'un sujet ayant la vérole constitutionnelle.

Nous donnerons plus bas l'histoire circonstanciée de ce malade,

Trois mois après, c'est-à-dire le 1er octobre, il se déclare une syphilide exanthématique et bientôt papuleuse, accompagnée de l'engorgement des ganglions cervicaux postérieurs.

Quelques jours après, des plaques muqueuses apparaissent sur les amygdales.

M. le docteur L... ne se soumet à aucun traitement.

Le 17 octobre, une inoculation est pratiquée sur le bras gauche par M. Auzias, en présence de M. Ricord, avec du pus puisé à un chancre datant de vingt jours, existant chez un malade qui avait été inoculé lui-même avec du pus pris chez un prétendu syphilisé qui en était à peu près à son soixantième chancre.

Le 24 octobre, M. Ricord pratique deux inoculations, l'une sur le bras gauche, l'autre sur la muqueuse du prépuce, avec du pus d'un chancre phagédénique non serpigineux, existant sur un malade couché salle 2, n° 4 de son service.

Le 25 octobre, M. le docteur L... s'inocule lui-même au même bras et à la verge, avec le pus du premier chancre.

Le 28 octobre, deux inoculations sont pratiquées au bras gauche, l'une avec le pus du premier chancre, l'autre avec celui du quatrième.

Le 29 octobre, deux inoculations sont faites avec le pus du quatrième chancre.

Le 30, deux inoculations sont pratiquées au bras avec le pus du premier chancre et du second.

Le nombre des inoculations s'élève ainsi à onze.

De ce qui précède, nous croyons pouvoir arriver aux conclusions suivantes:

1° Bien que des inoculations, au nombre de dix, aient été faites, cela n'a pas empêché une onzième de s'indurer et d'être suivie régulièrement, telle qu'elle a été rapportée en public par M. L..... lui-même.

Le lendemain de l'inoculation, 9 juillet, rien d'apparent. Jusqu'au 18 juillet aucun résultat ne se manifeste.

18 juillet. — Au point où l'inoculation avait été pratiquée apparaît une élévation d'un rouge vif, que M. le docteur L..... qualifie de papule. Celle-ci devint grosse environ comme une lentille et se couvrit de croûtes, puis ces croûtes tombèrent et laissèrent à découvert une ulcération indurée.

Un mois après environ, douleurs rhumatoïdes accompagnées d'un peu de fièvre.

1er octobre. — L'ulcération inoculée le 8 juillet est complétement cicatrisée; il reste une induration marquée. Apparition d'une roséole.

17 octobre. — Dans le but d'expérimenter si la syphilisation pouvait guérir la vérole, M. le docteur L..... se fit inoculer et s'inocula des chancres dont la description a été faite dans la précédente séance, par M. Musset.

Voici l'histoire du malade qui a fourni du pus à l'inoculation de M. L.....

En mai 1851, M.***, ami de M. L.... et comme lui, médecin, contracta à la verge un chancre qui était complétement cicatrisé le 17 juin. Déjà, dès le 11 juin, syphilide exanthématique, plaques muqueuses sur les amygdales des deux côtés. Engorgement des ganglions cervicaux postérieurs, et d'un ganglion sous-maxillaire.

Le 2 juillet, sur le bord droit de la langue et vers sa base, ulcération d'apparence particulière, comme par érosion. D'après l'opinion de M. L....., cette ulcération, qui d'ailleurs avait paru huit à neuf jours après l'engorgement du ganglion sous-maxillaire, était un accident consécutif.

Le 8 juillet, sur les plaques muqueuses ulcérées que M. L.....

lièrement de la syphilis constitutionnelle.

2° Les nouvelles inoculations successives qui ont été faites en vue de la syphilisation, ont toutes réussi.

3° Les chancres n'ont pas été d'une moindre étendue à mesure des inoculations faites.

Ainsi les diamètres des chancres successifs ont été indifféremment plus grands ou plus petits que ceux des chancres qu'ils avaient précédés ou suivis.

4° Le plus grand nombre des chancres inoculés a pris la forme phagédénique, comme cela se montre souvent chez des individus qui, ayant une syphilis constitutionnelle, contractent de nouveaux chancres.

5° Il est à remarquer que les plus intenses proviennent du pus du syphilisé de M. Auzias, parvenu à son soixantième chancre.

6° Le phagédénisme non serpigineux n'a pas dépendu de la source à laquelle le pus avait été emprunté, car le plus grand nombre des chancres qui ont été produits par le pus provenant du syphilisé ont pris indifféremment la forme phagédénique, tandis que parmi trois chancres produits par le pus fourni par un malade du service de M. Ricord, affecté d'un chancre phagédénique non serpigineux, un seul a pris la forme phagédénique.

7° Le phagédénisme des premiers chancres n'a pas été atténué par les chancres qui ont suivi et qui sont devenus phagédéniques à leur tour.

8° Le phagédénisme a donc semblé tenir à l'état général du malade influencé par le siége, car tandis que le plus grand nombre des chancres inoculés au bras ont pris cette forme, les chancres inoculés à la verge avec le même pus, et le même jour sont restés très-restreints, et ont vite marché vers la réparation.

considère comme consécutives, fut pris le pus que ce docteur s'inocula au bras gauche et qui donna lieu aux résultats déjà indiqués.

9° Les inoculations successives, faites dans le sens de la syphilisation, et qui ont affecté une marche si grave, non-seulement n'ont pas influencé favorablement les accidents de la syphilis constitutionnelle, mais bien au contraire ces accidents ont semblé prendre une nouvelle intensité au fur et à mesure que les chancres d'inoculation tendaient au phagédénisme.

10° Il est à remarquer que tandis que toutes les inoculations faites avec du pus d'ulcères primitifs, ont été suivies de résultats positifs, des inoculations secondaires appartenant aux formes les plus graves et dans toute leur intensité, sont restées sans effets. (*Union médicale*. 15 nov. 1851).

M. Ricord présente lui-même dans la séance du 18 novembre 1851 à l'Académie de médecine de Paris un malade, médecin étranger, le même docteur L. . ., et il dit: (*Gazette Médicale*, N° 47).

« Il est utile de rappeler d'abord que l'on a cher-
« ché dans ces derniers temps à établir deux points:
« 1° que la syphilis constitutionnelle ne peut être acquise
« qu'une fois, et prévient la reproduction de nou-
« veaux accidents de même nature: 2° que par des
« inoculations successives du pus chancreux, de
« manière à en saturer en quelque sorte l'économie,
« on prévient le développement de la syphilis consti-
« tutionnelle, et l'on rend les individus inaptes à con-
« tracter de nouveaux accidents syphilitiques. C'est
« dans le but de s'assurer de la vérité de cette der-
« nière proposition que M. le docteur L.... s'est sou-
« mis à des inoculations répétées.

« M. L.... s'est ainsi produit successivement dix-sept
« chancres, dont la plupart ont pris depuis le caractère

« phagédénique, comme cela a lieu habituellement chez « des individus qui, ayant une syphilis constitution- « nelle, contractent de nouveaux chancres.

« Le phagédénisme du premier chancre n'a pas été « atténué par les chancres qui ont suivi, et qui sont « devenus phagédéniques à leur tour. Loin que les « accidents de syphilis constitutionnelle, qui se sont ma- « nifestés depuis, aient été favorablement influencés par « les inoculations ultérieures, ces accidents, au con- « traire, ont semblé prendre une nouvelle intensité « au fur et à mesure que les chancres d'inoculation « tendaient au phagédénisme.

« Sur quelques questions de M. Velpeau, fut nom- « mée une Commission composée de MM. Velpeau, « Ricord, Lagneau, Roux et Bégin pour examiner le « malade séance tenante ».

Avant tout, il est nécessaire que je constate que M. Ricord et son interne parlent tous les deux de chancres, et que M. Vidal et M. le docteur L.... lui-même parlent d'inoculation faite le 8 juillet avec du pus pris sur des tubercules muqueux des amygdales d'un sujet ayant la vérole constitutionnelle. Et je ne sais pour quel motif M. Ricord et son interne n'ont pas dit que l'ulcération qui en fut la conséquence eut une période d'incubation de 10 jours, et non une rapide évolution, comme celle que l'on voit après les inoculations faites avec le pus chancreux.

Dans la séance du 22 novembre de la Société de chirurgie après un discours de M. Cullerier, auquel M. Ricord s'est associé *de cœur, de pensée et de sympathie*, M. Larrey croit devoir, comme président de la So-

ciété, protester en son nom contre la dangereuse doctrine de la syphilisation dite préventive, dans l'*intérêt de la science, de la morale et de l'humanité.*

Le beau triomphe, que M. Ricord avait obtenu à la Société de chirurgie, ne lui suffisait pas encore, ne le tranquillisait pas assez. C'est un vote de l'Académie de médecine, qui lui fallait, mais le moment opportun n'était pas encore venu. M. le docteur L.... a été examiné une seule fois, le 30 novembre 1851, par la Commission, dont M. Ricord faisait partie; M. L.... n'a plus ensuite voulu se soumettre à l'examen de la Commission, mais celle-ci, nommée le 18 novembre 1851, ne fit son rapport à l'Académie nationale de médecine que dans la séance du 20 juillet 1852. Pourquoi ce retard? Nous le verrons tout-à-l'heure.

M. Ricord savait très-bien, que malgré le vote de la Société de chirurgie, malgré les singuliers articles contre la syphilisation dictés par MM. Castelnau et Latour, je n'en poursuivais pas moins mes études sur la syphilisation tranquillement et froidement. M. Ricord savait très-bien qu'une Commission nommée par notre Académie Médico-Chirurgicale de Turin continuait depuis le 26 mai 1851 ses investigations sur les faits de syphilisation qui se passaient en public dans mon hôpital, et M. Ricord, qui a beaucoup d'esprit, comprit très-bien que si une Commission composée de cinq très-honorables confrères assistait toujours à mes expériences, ce fait seul suffisait pour faire connaître que la syphilisation était digne d'être étudiée. M. Ricord savait que MM. les docteurs Flarer de Pavie, Romand de Paris, inspecteur général des établissements

de bienfaisance, Seutin de Bruxelles, Richard Adolphe, chirurgien du Bureau central des hôpitaux de Paris, m'ont fait l'honneur de venir examiner mes malades, et que, me témoignant leur satisfaction d'avoir vu les faits de syphilisation, ils m'avaient encouragé à poursuivre mes recherches. M. Ricord connaissait peut-être que M. Charles Murchison médecin anglais, qui a aussi visité le syphilicôme de Turin, avait lu à cet égard un mémoire à la Société de physiologie d'Edimbourg, qui a été publié dans les rapports de la Société : M. Ricord savait très-bien que j'avais publié dans la *Gazette Médicale* N° 40, 1851, une lettre à M. Diday, dans laquelle je donnais quelques détails sur le progrès de mes études sur la syphilisation et que dans *la Gazetta Medica Italiana — Stati Sardi*, N° 49, 8 décembre 1851, j'avais examiné le fait présenté par lui à la Société de chirurgie. La Commission à laquelle M. Ricord appartenait aussi, a reçu un exemplaire de cet article, mais elle s'est bien gardée d'en parler dans son rapport ni dans ses discours, parce qu'il ne fallait pas tout dire à MM. les Académiciens. Un fait de syphilis primitive et constitutionnelle guéri par la syphilisation était publié par M. Zelaschi, et fut immédiatement traduit en français, et inséré dans les Annales des maladies de la peau et de la syphilis publiés par M. Cazenave, et ce fait, quoique *déplorable* selon M. Ricord, et les expériences de syphilisation qui étaient instituées par plusieurs confrères en Italie et ailleurs, lui faisaient savoir que la syphilisation vivait toujours, et lui causaient de grandes inquiétudes, mais pour la *moralité*, la *dignité*, l'*honneur* de la médecine. Dans le même

temps de longs débats eurent lieu à la clinique de M. Ricord entre lui et M. Auzias-Turenne, dont quelques observations de syphilisation chez l'homme commençaient à être connues à Paris.

Enfin, M. le Préfet de police, après des instances réitérées de M. Auzias, avait écrit vers la fin de février au Ministère sarde pour avoir des renseignemens sur les résultats de mes expériences, et au célebre M. Seutin à Bruxelles pour avoir son avis sur la syphilisation. Voici ce que M. Seutin a eu la bonté de m'écrire le 9 mars 1852 : « Il y a peu de jours j'ai été consulté « par M. Pietri Préfet de police de Paris à l'effet de « lui faire connaître si on pourrait autoriser M. le « docteur Auzias à faire des essais de syphilisation. « Dans ma réponse affirmative, je lui ai rapporté ce « que j'avais vu à votre clinique, et que je considérais « comme un devoir d'humanité de favoriser les expé- « rimentations de ce genre ».

Le Ministère sarde ne croyant peut-être pas que les renseignements sur le résultat de mes expériences demandés par M. le Préfet de police devaient être présentés à des Médecins, ne m'en parla point, et il a envoyé à M. le Préfet un petit rendu-compte qu'il avait reçu dans le mois de mars sur l'état de mes observations. Mon document était insuffisant, et M. le Préfet voyait très-bien que l'on ne pouvait porter aucun jugement sur la syphilisation avant que la Commission de Turin, qui s'en occupait depuis très long-temps, eût publié le résultat de ses études. Mais M. Auzias désirant avoir bientôt un service dans l'hôpital de S. Lazare, afin d'y mieux étudier la syphilisation sur une

grande échelle, ne cessait pas, je crois, de prier M. le Préfet de police de lui donner cette permission.

C'est au commencement de juillet que M. le Préfet nomma une Commission composée de MM. Mélier, Marchal (de Calvi), Denis, Ricord et Conneau et chargée d'étudier la syphilisation. Elle a tenu sa première séance le 12 juillet.

M. Ricord s'apercevant alors que, malgré lui, M. Auzias avait obtenu de faire examiner par une Commission la question de la syphilisation, et que celle-ci courait la chance d'entrer aussi dans les hôpitaux de Paris, sachant que M. le Préfet de police m'aurait fait demander toutes les observations de syphilisation que j'avais recueillies, reconnut bientôt la nécessité de porter au plutôt un coup mortel, si la chose était possible, à la nouvelle doctrine, ou pseudo-doctrine ainsi qu'on aime à l'appeler.

Alors il n'oublia pas que lui aussi était un des membres de la Commission nommée par l'Académie de Paris le 18 novembre 1851 pour examiner M. le Docteur L... Il s'empressa donc de tirer la Commission académique du profond sommeil, dans lequel elle était plongée depuis si long-temps, et dit à M. Bégin, son rapporteur, que le temps était venu de faire son rapport sur un malade qu'il n'avait vu qu'une seule fois, le 30 novembre de l'année précédente.

En effet M. Bégin présente à l'Académie nationale de médecine son rapport *sur un fait relatif à la syphilisation*, dans la séance du 20 juillet 1852, et quelques jours avant, M. Diday *élève et ami* de M. Ricord, fit paraître dans la *Gazette Médicale* de Paris n. 28

(10 juillet) un examen critique de l'observation publiée par M. Zelaschi six mois auparavant, et comme M. Ricord très.probablement savait que M. Diday possédait depuis le 15 octobre 1851 quatre observations de syphilisation qu'il m'avait demandées avec la promesse formelle qu'elles seraient toujours restées entre ses mains, il lui conseilla, je crois être autorisé à le supposer, de les publier à mon insu, quand la discussion académique sur la syphilisation aurait touché vers sa fin. Plus bas nous verrons quelle a été la délicatesse de M. Diday à mon égard dans une affaire si importante. M. Ricord n'ignorait pas que les journalistes Castelnau et Latour étaient très-disposés à lui prêter leur appui contre la syphilisation, et qu'ils auraient frappé sans aucun égard et la syphilisation, et les syphilisateurs, et il crut en conséquence que le moment était venu d'obtenir une victoire complète.

Tout étant ainsi préparé pour le grand débat contre la syphilisation, qui, toute jeune et timide, n'avait pas encore cru devoir se présenter à l'Académie de médecine de Paris avant la publication d'un certain nombre de faits, et qui, chose bien singulière, avait été introduite à l'Académie, non par ses partisans, mais par son plus grand adversaire, M. Ricord, le 20 juillet dernier commença le procès.

Aucun Académicien, excépté les honorables MM. Malgaigne et Depaul, ne s'étaient donné la peine d'étudier la syphilisation, aucun n'avait traité, ni avait vu traiter la syphilis par la syphilisation. Le grand consistoire n'était donc composé que des juges qui

voulaient tuer la syphilisation. Mais ils n'ont pas pris garde, que la nouvelle doctrine, telle qu'elle leur a été présentée, n'ayant encore pour base qu'un petit nombre de faits bien observés et authentiques, ne méritait pas encore d'être jugée par l'Académie. Ainsi croyant frapper de leur anathème académique la syphilisation, ils n'ont tué qu'un fantôme.

La syphilisation a eu l'honneur d'occuper l'Académie nationale de médecine de Paris pendant six séances. Au milieu d'un auditoire très-nombreux, d'éloquents et brillants discours ont été prononcés. Le rapport de M. Bégin, défavorable à la pratique de la syphilisation, a été suivi de deux longs discours faits par le même orateur. MM. Ricord, Velpeau, Lagneau, Gibert, Larrey, Michel-Levy et Gerdy ont parlé contre la syphilisation et ils ont proposé de la condamner à mort.

Deux seuls membres de cette nombreuse Académie MM. Malgaigne et Depaul ont eu le courage de soutenir que la syphilisation ne pouvait pas être jugée avant d'être étudiée, et qu'il fallait attendre la publication des faits. La modération de ces deux honorables confrères a été blâmée par l'Académie entière, et les journalistes, en les appellant des quasi-syphilisateurs, ont cru les stigmatiser. Hélas! Pourquoi mettre tant de passion dans une question scientifique si délicate et si importante?

L'Académie de médecine qui avait entendu plusieurs fois les plus grands orateurs traiter d'immorale, d'absurde, de ridicule cette pauvre syphilisation, se crut en droit d'adopter dans la séance extraordinaire du 21 août, à l'unanimité, excepté MM. Depaul et

Malgaigne, qui n'ont pas voté, les conclusions du rapport de la Commission, et elle a ainsi proclamé un anathème solennel contre la pratique de la syphilisation, comme moyen prophylactique et comme méthode curative de la syphilis.

L'Académie, dit-on, avait rempli *un grand devoir d'humanité, de dignité scientifique et d'honorabilité professionnelle* ; mais elle savait qu'une Commission, nommée par M. le Préfet de police, était encore chargée d'étudier la syphilisation. Il fallait donc lui faire connaître officiellement le vote de l'Académie, afin qu'elle n'attendît pas les documens qu'elle a demandés à l'étranger pour donner son jugement, et pour que cette Commission (c'est M. Latour ami de M. Ricord qui le dit) « vienne corroborer de son assentiment la « *solennelle* unanimité de l'Académie de médecine ». « Le plus redoutable (ce sont encore les paroles de M. Latour, *Union médicale*, n° 103) adversaire de la « syphilisation devant l'Académie, M. Ricord, fait « aussi partie de la Commission administrative, et « partout où se trouvera ce puissant athlète, nous ne « prendrons nul souci des prétentions de la nouvelle « doctrine ».

Cependant M. Ricord et les autres membres de l'Académie ont cru que, pour être bien sûrs d'arrêter d'un seul coup le progrès de la syphilisation à Paris, il fallait de plus adopter la conclusion suivante proposée par M. Michel-Levy : « L'Académie décide « que le rapport et les documents fournis par la dis- « cussion sur la syphilisation seront adressés au Mi- « nistre de l'intérieur ».

Ainsi cette proposition, mise aux voix par M. le Président, fut également adoptée à la même unanimité. L'Académie de médecine a cru que le dernier mot sur la syphilisation avait été prononcé par elle : *consumatum est*, mais voyons si le jugement *a priori*, qu'elle a donné, est vraiment légitime et édifiant.

Je ne passerai pas en revue tous les longs discours qui ont été prononcés pendant la discussion sur la syphilisation. Ils ont été lus avec empressement par tous les confrères, et tous ont pu y voir les allégations, les doutes, les contradictions, les dénégations, les réticences sur lesquelles ils ont fondé la tache d'immoralité et d'absurdité contre la syphilisation et les syphilisateurs.

Je me bornerai à examiner le vote de l'Académie sous le point de vue des faits, par lesquels seuls, selon moi, la syphilisation peut être légitimement jugée, car, comme disait M. Ricord, « dans des questions « aussi graves, il faut voir, voir *avec calme* et sans « *prévention*; les doctrines et les systèmes ne doivent « faire qu'une sage opposition sans s'exposer à être « rappelés à l'ordre par des *faits nouveaux* ».

J'examinerai donc :

1. Si la syphilisation a été étudiée par l'Académie;

2. Si le fait de M. le docteur L... est un fait de syphilisation, et s'il a été bien examiné et exactement rapporté par la Commission ;

3. Si les faits de syphilisation publiés jusqu'à présent étaient suffisants pour que l'Académie, étayée uniquement sur eux, pût donner un jugement définitif.

I.

La syphilisation a-t-elle été étudiée par l'Académie de médecine de Paris?

L'Académie de médecine de Paris n'a pas étudié le phénomène singulier de la diminution successive des chancres jusqu'à la non réceptivité. Elle ne l'a même vu une seule fois. Elle ne l'a pas cherché, et n'a pas voulu le voir. Aucun orateur n'a pu le mettre en doute. Elle l'a tacitement adopté sans l'examiner et tout en repoussant la pratique de la syphilisation, elle a admis, sans s'en apercevoir, que la syphilisation est *une réalité*. Chose bien étrange! Un corps scientifique qui se croit autorisé de blâmer l'application d'une semblable découverte, ne cherche pas à la vérifier, ne veut pas l'examiner, il croit mieux faire, il ne veut pas qu'elle soit appliquée, il la blâme, parceque cette pseudo-doctrine, dit-il, choque le bon sens et la raison, parce qu'elle est contraire aux connaissances syphilografiques reçues et proclamées par les grands maîtres, et il croit ainsi avoir donné un jugement légitime, avoir édifié avec son vote solennel le monde médical!

Mais si la syphilisation est une réalité, si une grande quantité de virus introduit dans l'organisme le rend réfractaire à de nouvelles inoculations syphilitiques et le fait rentrer dans l'état normal, si l'individu chez le quel on a fait développer un très-grand nombre de chancres, jouit d'une santé parfaite depuis un temps assez long, qui laisse l'espoir de le croire guéri radicalement, n'est-il pas permis d'étudier une méthode de traitement qui produit de tels résultats? Non, vous

répond l'Académie de médecine de Paris. La syphilisation est *immorale*, *absurde*, *ridicule*, elle ne doit pas être étudiée. L'Académie en admet l'existence, mais elle en repousse la pratique soit comme moyen prophylactique, soit comme méthode curative de la syphilis.

II.

1. Le fait de M. le docteur L.... présenté par M. Ricord à l'Académie de médecine est-il vraiment un fait de syphilisation?

2. A-t-il été bien examiné, a-t-il été exactement rapporté par M. Bégin?

Je prie d'abord le lecteur de relire l'observation telle qu'elle a été présentée par MM. Ricord et Musset, et rectifiée par M. Vidal, et que j'ai inséré, au commencement de cet article. Ensuite je le prierai d'examiner avec moi ce fait que M. Ricord a promené de la Société de chirurgie à l'Académie de médecine.

Les dix ou douze chancres artificiels produits chez M. le Dr L... dans le mois de décembre 1850, et dans le mois de janvier 1851, quoique étant les premiers inoculés, se sont cicatrisés dans l'espace de cinq à dix jours, d'après M. Musset, et en quatre jours, d'après M. Bégin.

Dans les nombreuses inoculations faites par moi j'ai toujours vu que les 10 ou 20 premiers chancres, surtout s'ils ne sont pas inoculés en même temps, ont une durée beaucoup plus longue. Je suis par conséquent autorisé à croire qu'à cet égard l'observation n'est pas très-exacte.

Le 8 juillet il s'inocula au bras avec du pus pris sur les *tubercules* muqueux ulcérés des amygdales d'un autre médecin allemand, et non pas avec du pus virulent d'un chancre. Je n'admettrai pas avec M. Ricord que l'ami de M. L.... eût des chancres à la gorge, car je ne voudrais pas risquer d'offenser la moralité de ce jeune confrère. Après une longue période d'incubation (10 jours) qui ne s'observe *jamais* après l'inoculation du virus chancreux, et *toujours* après l'inoculation des accidents secondaires, M. L... a vu paraître une *papule* qui, plus tard, s'est couverte de croûtes, puis ces croûtes tombèrent et laissèrent à découvert une ulcération indurée.

Comme il est facile de le voir, jusqu'à présent il ne s'agit pas de syphilisation, car aucun des syphilisateurs n'a jamais cru que l'on devait inoculer le pus des tubercules muqueux.

Du mois de juillet au 17 octobre il n'a plus fait aucune inoculation, et le 1er octobre il fut atteint de syphilis constitutionnelle, c'est-à-dire, de syphilide cutanée papuleuse et de tubercules muqueux aux amygdales. Le 17 octobre il s'est inoculé au bras gauche du pus pris sur un chancre, et il a successivement renouvelé l'inoculation les 24, 25, 28, 29 et 30. Le nombre des inoculations faites du 17 au 30 octobre fut de 11 seulement, selon M. Musset, et de 17, selon M. Ricord. Toutes ces piqûres ont produit des chancres plus ou moins phagédéniques, et ils étaient tous dans leur période de progrès, c'est-à-dire, ils se trouvaient dans la première période d'évolution, quand M. Ricord fit présenter avec empresse-

ment M. le Dr L.... à la Société de chirurgie par son interne dans la séance du 12 novembre, c'est-à-dire, 13 jours après la dernière inoculation (je prie le lecteur de bien noter ce fait), et le 18 novembre M. Ricord le présenta lui-même à l'Académie nationale de médecine.

Jusque là l'on ne voyait que deux choses dans ce fait: 1° une syphilisation commencée depuis peu de jours pour guérir une syphilis constitutionnelle consécutive à 10 ou 12 chancres inoculés dans les mois de décembre 1850, et janvier 1851, et à une ulcération produite par le pus des tubercules muqueux dans le mois de juillet successif. Cette syphilisation, quoique à peine commencée, n'avait pas été bien conduite, car on avait d'abord inoculé un accident secondaire, et on avait laissé un intervalle trop long (ce qui est toujours fâcheux) entre les inoculations chancreuses de janvier 1851, au 17 octobre. Ainsi j'écrivais le 8 décembre 1851 dans le numº 49 de la *Gazzetta medica Italiana degli Stati Sardi*: « M. le Dr L.... ou ne « connait pas la syphilisation, ou il a été mal con- « seillé. Les expériences faites par lui dans des inter- « valles de cinq et de quatre mois, non seulement « ne pouvaient pas empêcher le développement de la « syphilis constitutionnelle, mais elles étaient capables « d'en rendre l'évolution plus facile. Parmi les obser- « vations que je publierai, il en trouvera quelques « unes, dans lesquelles il a suffit de suspendre pendant « un mois l'inoculation multiple et souvent renou- « velée du virus syphilitique pour voir bientôt paraî- « tre la vérole constitutionnelle. Il verra dans ces

« faits, que renouvelant les inoculations plus fréquem-
« ment et en grand nombre, non seulement l'évolution
« des accidents secondaires s'est arrêtée, mais a disparu
« entièrement, grâce à la syphilisation. J'avais déjà
« publié ce fait dans la lettre que j'ai écrite le 12
« septembre 1851 à M. Diday (*Gazette médicale* de
« Paris n° 40), et je regrette bien que M. le docteur
« L... n'y ait pas fait attention avant de reprendre
« ses expériences. Une observation récemment publiée
« par M. Zelaschi confirme ce fait.

« Pourquoi M. le docteur L... s'est-il inoculé le
« 8 juillet le pus des tubercules muqueux ulcérés? Ne
« savait-il donc pas que le pus, qui jusqu'à présent
« fut employé pour syphiliser, a toujours été celui du
« chancre? Est-ce qu'il ne connaissait pas que les
« pustules ou tubercules muqueux communiqués soit
« par inoculation, soit par l'acte vénérien, produisent
« presque toujours, après le second ou le troisième
« mois, la vérole constitutionnelle, ordinairement sous
« la forme de syphilide papuleuse ou tuberculeuse,
« comme l'observation de tous les jours le fait con-
« naître. Ainsi s'il voulait empêcher l'évolution des
« accidents secondaires, ne devait-il pas continuer les
« inoculations dans les mois de janvier et de juillet, et
« non pas les suspendre jusqu'au mois d'octobre? L'i-
« noculation dans le courageux confrère allemand a
« été fort-mal conduite ».

2. Les chancres artificiels inoculés dans le mois d'octobre sont devenus phagédéniques, ils ont pris presque la même extension et ils n'ont éprouvé aucune influence des inoculations faites dans le mois

de décembre 1850, janvier et juillet 1851. Le 18 novembre les chancres artificiels n'avaient pas encore modifié la syphilis constitutionnelle.

Voici la réponse que j'avais faite dans le même article : « Les chancres inoculés eurent presque la même étendue, parce que les inoculations ont été faites « dans un intervalle de temps très-court, et les premiers chancres n'avaient par conséquent pas pu « exercer une influence sur le développement des « seconds et successivement. Ainsi tous les chancres « artificiels inoculés dans le mois d'octobre à M. L.... « pouvaient être considérés comme le produit d'inoculations faites en même temps. Les inoculations « faites en janvier ayant donné lieu à des ulcères « qui se sont cicatrisés du 5me au 10me jours, n'ont « pu avoir aucune action sur celles qui ont été faites « en octobre. L'inoculation de juillet faite avec du pus « de tubercules muqueux ne peut pas être placée parmi « les inoculations de syphilisation, parce que nous ne « savons pas encore si l'inoculation d'un tel pus peut « exercer ou non une action syphilisante. Si les chancres inoculés dans le mois d'octobre, les seuls dont « on doit tenir compte pour la syphilisation, n'ont « pas encore produit un bon effet sur la vérole constitutionnelle, on doit l'attribuer à leur courte durée « et à leur nombre encore insuffisant ».

M. Ricord en présentant M. le Dr.... L. à l'Académie de médecine avait dit, que le chancre phagédénique avait lieu habituellement chez des individus qui, ayant une syphilis constitutionnelle, contractent de nouveaux chancres.

M. Ricord trouvera dans mon travail des observations qui lui prouveront mathématiquement que la syphilis constitutionnelle n'est pas la cause du phagédénisme des nouveaux chancres. D'ailleurs les chancres de M. L..... avaient été inoculés avec le pus pris sur un individu en voie de syphilisation, qui ne portait pas de chancres phagédéniques, et sur un individu atteint d'un chancre primitif, tendant au phagédénisme; et les chancres artificiels sont devenus également phagédéniques, ce qui prouve que le pus chancreux, pris dans la période aigüe du chancre, simple ou phagédénique, étant toujours le même, produit des chancres qui restent simples, ou deviennent phagédéniques, selon les différentes conditions de l'organisme.

L'histoire de M. le Dr. L... en était à ce point, quand il a été présenté le 18 novembre à l'Académie de médecine.

Voyons maintenant si les détails que M. Bégin en a donné dans son rapport pourront démontrer que chez M. L.... il y a eu une véritable syphilisation.

« La Commission, dit M. Bégin, s'est occupée im-
« médiatement de l'accomplissement de sa tâche, et
« ce rapport vous aurait été soumis depuis long-temps,
« si différentes circonstances n'en avaient retardé la
« rédaction .... je croyais nécessaire d'attendre le
« résultat *du traitement* que M. L... allait commen-
« cer ». Quel est donc le traitement que M. L.... allait commencer après s'être présenté à l'Académie avec 17 chancres artificiels selon M. Ricord, et 20 selon M. Bégin?

M. Bégin ne le dit pas.

« Notre sujet M. L.... ne s'est plus présenté....
« Afin de préciser exactement les faits, votre Com-
« mission a convoqué le 30 novembre M. L...»

La Commission n'a plus examiné M. L.... depuis le 30 novembre 1851, et elle n'a fait son rapport que le 20 juillet 1852.

La Commission a reçu de M. L. lui-même quelques détails que M. Bégin a reproduit dans son rapport.

M. Musset, interne de M. Ricord, en présentant M. le Dr. L.... à la Société de chirurgie, M. Ricord lui-même en le présentant à l'Académie de médecine, et M. Bégin ont dit que, depuis le mois de décembre 1850, M. le Dr. L.... s'était soumis à des inoculations syphilitiques, répétées dans le but de vérifier sur lui-même les idées émises relativement à la syphilisation. Et M. Bégin d'après les détails reçus de M. le Dr. L.... a dit: « le 10 octobre l'auteur de cette curieuse observation se disposait à commencer un traitement hygiénique ainsi qu'il l'appelle, lorsque *son attention fut attirée sur la doctrine de la syphilisation* ». Singulière contradiction! Les 10 ou 12 chancres des mois de décembre 1850 et de janvier 1851, et l'inoculation avec du pus des tubercules muqueux faite en juillet, n'étaient donc pas faites dans le but de vérifier les idées émises sur la syphilisation.... Je vois avec plaisir cette confession du malade lui-même, car je m'étonnais que, des expériences pratiquées dans un tel but par un médecin, ne fussent pas faites régulièrement et d'une manière suivie, condition indispensable pour en obtenir un bon résultat.

M. Bégin dit ensuite que, depuis le 17 octobre jusqu'au 30 novembre, jour dans lequel M. L... se présenta devant la Commission, vingt chancres furent déterminés, et il accepte sans aucune observation les propositions suivantes, que M. le Dr. L... lui a données. Voyons si elles ne méritaient pas un examen.

« 1. Des douze chancres ayant la première origine, « ceux qui ont excédé le dixième jour sont tous de- « venus phagédéniques, à l'exception d'un seul placé « à la verge.

« Des huit autres, provenant de la seconde source, « un seul qui se trouvait au centre du phagédénisme « est devenu phagédénique ».

Le phagédénisme ne se manifesta dans les premiers chancres qu'*après le dixième jour*. Ceux des chancres artificiels qui n'ont pas excédé le dixième jour, quoique de la même *première origine*, et placés aussi *sur les bras*, ne sont pas devenus phagédéniques.

Ce fait ne devait-il pas prouver à M. Bégin que le même pus dans M. L... a produit des chancres d'abord simples, qui sont restés *simples* jusqu'au dixième jour, et que ceux qui ont excédé cette époque de leur durée sont devenus phagédéniques? Le pus étant le même pour tous les chancres artificiels de la *première origine*, et tous ayant été inoculés sur les bras, on ne pouvait pas chercher dans la qualité du pus, ni dans le siège la cause du phagédénisme. Il était donc bien naturel de voir si une indisposition de l'organisme n'était pas survenue après le dixième jour; si M. L. ne s'était pas trop fatigué dans ces jours-là, s'il n'avait pas trop exercé ses bras, si toutes ses fonctions

étaient dans l'état normal etc., M. Bégin l'a-t-il fait? Non certainement. C'était cependant un point très-important.

Après le dixième jour ils sont devenus phagédéniques *à l'exception d'un seul placé à la verge.*

M. Musset dit que M. Ricord pratiqua à M. L...., le 24 octobre, une inoculation sur la muqueuse du prépuce avec du pus d'un chancre phagédénique non serpigineux, et que le 25 octobre M. le dr. L.... s'inocula lui-même à la verge avec du pus du premier chancre.

M. le Dr. L... dit: sont devenus phagédéniques à l'exception d'un seul placé à la verge.

M. le Dr. L... ne dit pas dans quelle période de son évolution se trouvait son chancre à la verge quand le phagédénisme s'est manifesté dans les chancres du bras. C'était là cependant une circonstance très-nécessaire à faire connaître, car M. L... saura très-bien que les chancres qui se trouvent dans la période de progrès, deviennent facilement phagédéniques si pendant cette période il arrive une condition inflammatoire de l'organisme capable de produire ce mauvais effet; que le phagédénisme se déclare beaucoup plus rarement dans les chancres qui se trouvent dans la seconde période d'évolution, période que j'appelle de transformation, et que le phagédénisme ne se montre presque jamais quand les chancres parcourent leur dernière période, que j'appelle période de cicatrisation. Très probablement on aurait pu par cette considération expliquer pourquoi les chancres du bras, qui n'ont pas excédé le dixième jour et le chancre de la verge qui

peut-être avait déjà à son dixième jour commencé la période de transformation, ne sont pas devenus phagédéniques. Il est très-possible, je l'admets même, que le siége des chancres puisse les rendre plus ou moins enflammés, comme sur les cuisses et aux bras, à cause des mouvements fréquents de ces parties ; mais d'après ce que j'ai vu, je ne peux croire que le phagédénisme tienne au siége des chancres.

« Des huit autres, provenant de la seconde source, « un seul qui se trouvait au centre du phagédénisme « est devenu phagédénique ».

M. L... a aussi pu donner une nouvelle preuve à M. Bégin, que le phagédénisme ne dépend pas de la qualité du virus, car de huit chancres, un seul est devenu phagédénique, parce qu'il a été placé au centre du phagédénisme, et l'inflammation des autres chancres s'est propagée jusqu'à lui. Les autres ne sont pas devenus phagédéniques parce que la cause interne qui avait produit le phagédénisme des premiers chancres avait déjà perdu de son intensité.

2. « Le phagédénisme des premiers chancres n'a « pas été atténué par les chancres qui ont suivi. »

Les chancres qui ont suivi les phagédéniques n'ont pas atténué le phagédénisme des premiers, parce que le phagédénisme n'étant pas un effet direct du virus, mais une complication, ne disparait que quand la cause interne est vaincue. Par conséquent, les chancres phagédéniques n'éprouvent l'influence des nouveaux chancres que quand le phagédénisme a disparu.

3. « Le phagédénisme tient, en partie, au siége « des chancres. »

J'ai déjà examiné cette proposition en répondant à la première.

4. « Les premiers chancres n'influent en rien « sur la grandeur des suivants et réciproquement ; « seulement le développement des derniers se ra- « lentit. »

Les chancres dès qu'ils deviennent phagédéniques perdent en grande partie la faculté syphilisante, parce que l'absorption du pus virulent devient plus difficile soit à cause de l'engorgement très-fort des tissus qui environnent le chancre, soit à cause du mélange du pus virulent avec les matériaux décomposés par le phagédénisme. Ainsi les chancres phagédéniques, surtout si le phagédénisme arrive dans les premiers jours de leur développement, n'exercent presque aucune influence sur l'étendue des suivans. C'est précisément ce qui est arrivé à M. L...

Cependant il admet que *le développement des derniers se ralentit*. M. L... établit une comparaison entre les premiers chancres devenus phagédéniques, dont le développement est irrégulier et la marche rapide, et les derniers chancres qui ont parcouru régulièrement leurs périodes.

Ayant vu une différence dans l'évolution des derniers, il a dit que leur développement s'est ralenti. Cette différence ne tient pas du tout à l'action syphilisante des premiers chancres phagédéniques, mais plutôt au défaut de phagédénisme dans les derniers, car quand les premiers chancres exercent leur salutaire influence sur les suivants, ce n'est pas le développement des derniers qui se ralentit, mais ce sont

toutes les périodes de ceux-ci qui ont successivement une durée plus courte.

5. « Enfin, les inoculations n'ont pas eu d'influence « directe sur le développement de la syphilide constitu- « tionnelle. »

Vingt chancres, dont plusieurs sont phagédéniques, ne pouvaient certainement pas exercer une influence sur la syphilis constitutionnelle. Il faut pour cela un nombre de chancres, non phagédéniques, beaucoup plus considérable. Mais une chose que j'aime à constater ici, c'est que M. L..., le 30 novembre 1851, dit que les inoculations n'ont pas eu d'influence directe sur le développement de la syphilide constitutionnelle, et M. Ricord, le 18 novembre 1851, en le présentant à l'Académie de médecine a dit que, « les « accidens de la syphilis constitutionnelle ont semblé « prendre une nouvelle intensité au fur et à mesure « que les chancres d'inoculation tendaient au phagé- « dénisme. »

M. Bégin, sans examiner les cinq propositions que nous venons de voir, les publie dans son rapport, dans lequel, après avoir donné quelques détails sur l'examen que la Commission a fait de la personne de M. L.. il dit : « Sauf un certain degré d'amaigrissement et un *aspect* « *de souffrance générale* la santé de M. L... paraît satis- « faisante ; il est rempli de courage et de confiance, et « annonce l'intention de recourir enfin contre sa mala- « die, déjà ancienne et devenue sérieuse, aux moyens « *réguliers de la thérapeutique*.

« Nous regrettons de n'avoir pas revu M. L... « mais quel qu'ait été le *résultat du traitement* qu'il

« a pu mettre en usage, ce résultat ne saurait altérer « en rien les renseignements fournis par les expérimen- « tations auxquelles il s'est livré ».

A peine M. Bégin a-t-il fini de lire son rapport, que M. Ricord qui était aussi membre de la Commission et qui certainement a dû lire le rapport avant sa présentation à l'Académie, demande à présenter quelques renseignements sur l'état de M. L. . . et il dit que chez M. L. . . la syphilis a suivi très-régulièrement toutes ses évolutions ordinaires, et qu'il en est maintenant aux symptômes tertiaires.

Ainsi M. L. . . qui est visible pour M. Ricord, ne le fût qu'une *seule* fois pour la Commission, et M. Ricord n'a pas voulu voir, que le fait incomplet, tel qu'il a été rapporté par M. Bégin, n'a aucune valeur et ne méritait pas d'occuper l'Académie.

Voici la sage observation faite à cet égard par MM. Malgaigne et Depaul. M. Malgaigne, séance du 29 juillet, a dit : — «Dans la dernière séance, lorsque « M. Ricord vous exposait l'opiniâtreté de M. L. . . « à poursuivre ses inoculations , beaucoup en ont « ri, et j'en ai ri moi-même, bien que ce fût une « histoire fort triste à tous les points de vue. Mais « pourquoi M. L. . . persiste-t-il dans cette périlleuse « pratique ?

« Il se peut qu'il ait, lui aussi, ses vues théoriques, « mais il a pardessus tout ceci : il a vu ou il peut a- « voir vu des sujets syphilisés »; et dans la séance du 17 août il a ajouté: « On vous a présenté M. L. . . « un jour dans un état déplorable, soit; moins dé- « plorable cependant que celui de M. P. . . .

« — M. P. . . . est guéri ; qu'est devenu M.
« L. . . ? Il ne reparait plus ; la Commission ne
« l'a plus revu ; elle ne l'a vu qu'un jour, et a laissé
« son observation en suspens. Or, tandis qu'il se dé-
« robe à la Commission, M. L. . . . est parfaitement
« visible à l'un des membres de la Commission, qui,
« après la lecture du rapport, est venu nous en don-
« ner des nouvelles. Tout ce que j'ai vu depuis quel-
« ques jours, me ferait vivement désirer de voir M.
« L. . . . ; c'est bien le moins, pour le bruit qu'on
« fait de son observation, qu'on veuille bien nous la
« donner complète ».

Dans le discours prononcé par M. Depaul dans la séance du 29 juillet, on lit : « Vous n'avez pas oublié,
« Messieurs, qu'en vous présentant, il y a quelques
« mois, M. le Dr. L. . . notre collégue, M. Ricord,
« vous dépeignit son état avec des couleurs si sombres,
« que beaucoup d'entre vous durent le croire bien
« près du tombeau ; j'avoue, que j'avais conçu moi-
« même sur son compte de très-sérieuses inquiétudes,
« et je déclare que ma surprise et ma joie ont été
« grandes, quand je l'ai vu au commencement de la
« séance venir prendre place au milieu de l'auditoire
« qui nous écoute ; je puis assurer que *son apparence*
« *extérieure n'a rien que de très-rassurant*. Cela vous
« étonnera sans doute si vous vous rappellez que M.
« Ricord nous disait, dans la dernière séance, que rien
« n'avait pu le corriger, et que depuis qu'il avait
« cessé de réclamer les soins de M. Auzias, il se sou-
« mettait à chaque instant à des nouvelles inoculations
« syphilitiques ».

M. le Dr. L. . . continua-t-il depuis le mois d'octobre à s'inoculer? . . . . .

Mais, M. Ricord, vous qui, seul parmi les cinq membres de la Commission, avez le bonheur de pouvoir l'examiner, pourquoi n'avez vous pas dit à l'Académie combien de piqûres M. L. . . se fait chaque fois ; quel est l'intervalle du temps entre les inoculations, et s'il y a encore chez lui développement du chancre artificiel?

D'après tout ce que nous venons de voir, l'observation de M. L. . . dont on a fait tant de bruit, et d'après laquelle on a porté l'Académie de médecine de Paris à donner un jugement définitif contre la pratique de la syphilisation, est incomplète et imparfaite. Elle n'a pas été soigneusement examinée par la Commission, et ne fut pas exactement rapportée par M. Bégin, conséquemment elle n'était d'aucune valeur.

III.

Les faits de syphilisation publiés jusqu'à présent étaient-ils suffisants pour que l'Académie de médecine de Paris appuyée sur eux pût donner un jugement définitif?

Si le fait de M. L. . . ne peut avoir aucune valeur, comme nous venons de voir tout-à-l'heure, il faut croire nécessairement que d'autres faits bien observés et authentiques soient venus instruire l'Académie sur les mauvais effets de la syphilisation, et l'aient portée à donner son jugement définitif. Quels sont donc ces faits?

On lit dans le rapport de M. Bégin, qu'il a vu indépendemment de M. L. . . deux autres syphilisés ou

prétendus tels, comme il aime à les appeler. Est-ce qu'il a donc cru que M. L... était syphilisé, parce qu'il s'est inoculé une vingtaine de chancres? Mais suivons ce que nous dit M. Bégin à l'égard des deux syphilisés: « Un d'eux portait sur différentes parties « du corps, à la suite de plus de soixante inoculations, « autant de cicatrices d'un gris brunâtre, arrondies, « tranchant sur le fond très-blanc de la peau, et lui « donnant un aspect tigré. Chez l'autre, les deux « bras étaient couverts, au milieu de leur région ex- « terne, de huit à dix cicatrices étendues, les unes « d'un rouge cuivré, d'autres croûteuses et de plus « récentes encore incomplètes ». Voilà tout ce que M. Bégin a cru devoir annoncer à l'Académie; ces deux individus ont-ils été présentés par lui aux autres membres de la Commission? M. Bégin ne le dit pas. Ont-ils été inoculés pour guérir d'une maladie syphilitique? Quel en fut le résultat? Leur organisme est-il dans un état satisfaisant? Ces observations prouvent-elles pour, ou contre la syphilisation? M. Bégin ne crut pas nécessaire d'entrer dans ces détails.

MM. Malgaigne et Depaul dans leurs discours ont reproché à la Commission de n'avoir pas parlé de MM. Laval et Pagès, deux jeunes confrères syphilisés, probablement les mêmes individus dont a parlé M. Bégin; des 18 observations de syphilisation, quoique incomplètes, de M. Marchal (de Calvi); de l'observation de M. Zelaschi, et lui ont demandé pour quel motif elle n'a pas tenu compte de tout ce qui avait été écrit jusqu'à présent sur la syphilisation en Italie et en France.

M. Ricord parla aussitôt des faits de Mademoiselle X, de M. J., de l'observation de M. Gosselin, et chercha de démontrer que tous les faits connus jusqu'à présent étaient défavorables à la syphilisation. Les allégations de M. Ricord furent approuvées par M. Bégin.

Voyons en peu de mots si de toute cette longue discussion peut naître une idée juste de la valeur des faits dont on a parlé.

M. Laval s'est inoculé plusieurs fois le virus chancreux. Il a cru être arrivé jusqu'à la non réceptivité. Mais, selon M. Ricord, l'immunité à de nouvelles inoculations n'a pas duré chez lui. Ce jeune confrère s'est présenté à des membres de la Commission qui n'ont pas voulu le voir, mais quoique syphilisé depuis plusieurs mois, aucun symptôme de syphilis constitutionnelle n'a paru chez lui, et il jouit d'une bonne santé. Ce fait était digne d'être vérifié, examiné, et puisqu'il se prêtait facilement à de nouvelles inoculations, c'était un cas très-intéressant pour constater si réellement l'individu syphilisé conserve entièrement ou en partie l'immunité aux nouvelles inoculations du pus chancreux.

Fut-il examiné par l'Académie ou par la Commission? pas du tout.

M. Pagès s'inocula plusieurs fois le pus chancreux, et quoique M. Ricord fût le premier et le plus acharné adversaire de la syphilisation, il n'hésita pas à lui faire plus de 40 inoculations. Ayant suspendu la syphilisation pendant quelque temps, il fut atteint de la vérole constitutionnelle. Je ne parlerai pas des lettres échangées

à ce sujet, mais tout ce que j'en veux extraire (c'est M. Malgaigne qui parle) c'est que « si ce sujet a eu la « vérole, c'est qu'il a voulu l'avoir, comme il déclare « lui-même ; et, chose assez singulière, il prend parti « contre M. Ricord pour M. Auzias ! Quant à son dé- « plorable état, je suis en mesure de rassurer l'Aca- « démie. M. P... sort de chez-moi il n'y a pas une « heure et il se porte à merveille. Et comment s'est-il « guéri ? Je lui laisse la responsabilité de son dire : *par « la syphilisation.* »

Ce fait ne valait-il donc pas la peine d'être examiné et étudié par l'Académie? Il me paraît que oui. Cependant il ne le fut point.

M. Marchal (de Calvi) fit au Val-de-Grâce des essais de syphilisation sur 18 syphilitiques. Il a obtenu une notable amélioration des accidents syphilitiques chez les individus soumis aux inoculations du virus chancreux. Mais M. Larrey défend à M. Marchal (de Calvi) la continuation de ces expériences, qui conséquemment sont restées incomplètes. Cependant M. Marchal (de Calvi) croit à ces succès, et s'était engagé à les communiquer à l'Académie. M. Marchal, médecin militaire très-distingué, méritait certainement toute la confiance de l'Assemblée nationale de médecine. Mais M. Ricord a proclamé que M. Marchal est un *spirituel confrère, dont l'enthousiasme est l'état normal*, et l'Académie qui n'avait pas vu un seul fait de syphilisation ne voulut pas examiner les 18 faits que M. Marchal avait vus et étudiés, parce que cet honorable confrère, ayant vu, est devenu enthousiaste de la nouvelle doctrine.

Quant à l'observation publiée par M. Zelaschi, je me bornerai à insérer l'analyse succinte et précise faite par M. Malgaigne.

« Un homme se présente à M. Zelaschi avec un « chancre rongeant de trente-cinq jours de date que la « cautérisation avait exaspéré. Pendant dix-huit jours « M. Zelaschi fait dix-sept inoculations ; le chancre « marche toujours. Le praticien effrayé, s'arrête ; et « pendant quarante jours, notez ceci, il essaie d'ar- « rêter son chancre par un traitement plus rationnel. « Rien n'y fait ; le chancre continue sa marche ; il s'y « joint une syphilide et des douleurs ostéocopes. M. « Spérino est appelé. Il veut que l'on recommence. « Maintenant, Messieurs, écoutez ; la chose en vaut « la peine. En huit jours 43 inoculations. Le douzième « jour de ce traitement nouveau, la syphilide s'arrête, « les douleurs diminuent. Le dix-septième jour, plus « de douleurs ; le chancre commence à se cicatriser. « Bref, en moins de deux mois, la guérison est com- « plète.

« Eh bien ! l'observation est-elle si déplorable ? D'a- « bord, le malade a guéri ; c'est un grand point. Puis « il a guéri sous l'influence de l'inoculation ; dites en- « core que c'est une coïncidence : du moins confes- « serez-vous qu'elle n'a pas nui à la guérison. Et au « total c'est encore une victime qui vous échappe. »

L'Académie a-t-elle pris en considération la communication que M. Malgaigne lui a fait à cet égard ? Non, parce que M. Ricord a dit que le fait de M. Zelaschi est *déplorable*. Cependant si l'état *déplorable* de M. L... ressemble à celui du sujet, dont M. Zelaschi a publié

l'histoire, je m'en réjouis avec le jeune confrère allemand, car le syphilisé de M. Zelaschi jouit d'une santé parfaite.

Mlle X.... avait attrapé une superbe vérole constitutionnelle. Après sept mois environ, on lui fait des inoculations; elle ne guérit point, et aujourd'hui c'est M. Ricord qui la traite. Elle a ce qu'elle avait auparavant, des accidens secondaires. On a interrompu chez elle les inoculations pendant trois semaines. Elle n'a rien gagné, à ce qu'il paraît, mais comme a dit très-bien M. Malgaigne, elle n'a pas perdu grand chose.

C'est un fait incomplet, car on n'a pas continué les inoculations de manière à obtenir au moins un certain degré de syphilisation.

« M. J..... (a dit M. Malgaigne) ayant la vérole, « se fait inoculer, et parcourt une série de 150 ino- « culations que la mort termina, dit M. Ricord, il y « a quelques jours seulement. Cela est bien concis, « Messieurs, dans la bouche de M. Ricord; et l'ima- « gination alarmée se figure les accidens vénériens les « plus graves conduisant l'infortuné jeune homme au « tombeau. Je ne veux pas entrer dans la discussion « de ce fait, dont nous avons déjà trois versions diffé- « rentes; je prend la plus défavorable à la syphilisation. « Les piqûres d'inoculation auraient engendré quoi? un « érysipèle! Rassurons-nous donc; une piqûre de sai- « gnée en aurait pu faire tout autant, et plût au Ciel « que les inoculations syphilitiques n'engendrassent ja- « mais pis que des érysipèles! »

MM. Guilbert et Mialet, qui ont constamment soigné M. J...., leur ami, disent que M. J..... avait des ta-

ches en novembre et décembre 1851, qui ont disparu pendant les inoculations syphilitiques; que son état général s'était amélioré, et qu'il a succombé à la suite d'un érysipèle compliqué d'accidens ataxiques.

Dans les nombreuses inoculations faites par moi, je n'ai jamais vu un érysipèle produit par les piqûres des inoculations. Un seul cas d'érysipèle à la tête dans une femme qui était déjà en partie syphilisée, fut observé par moi, mais il a disparu en peu de jours, quoique très-grave, par le tartre stibié donné à l'intérieur. J'ai bien vu plusieurs fois des érysipèles, qui sont très-fréquents dans mon hôpital, se manifester aux parties génitales et aux aînes sur lesquelles il y avait des ulcérations, mais j'ai toujours reconnu que si l'érysipèle se développait de préférence dans ces parties déjà un peu enflammées, elle était toujours produite et soutenue par une cause intérieure, car mes malades ont guéris en peu de temps sans moyens locaux.

Ainsi j'ose croire que si M. Piedagnel au lieu de se borner à l'examen de la localité, et de conclure que les inoculations avaient été la cause de l'érysipèle, eût plutôt conseillé les moyens dont l'utilité est confirmée journellement par l'expérience dans le traitement de l'érysipèle, M. Ricord n'aurait peut-être pas pu avec ce fait effrayer l'Académie de médecine de Paris.

Un fait très-incomplet fut publié dans le N° 7 de la *Gazette des hôpitaux*, 1852, par M. Archambault interne du service de M. Gosselin, dont une sage critique a déjà été faite par M. Zelaschi, *Gazzetta dell'Associazione Medica — Stati Sardi* — N° 5, 1852. Une jeune fille atteinte de tubercules muqueux à la vulve et à

l'anus et d'une syphilide papuleuse sur tout le corps est soumise à l'inoculation syphilitique. On lui fait vingt piqûres, dont une partie sur l'abdomen, et les autres sur les extrémités. Il en résulte des chancres plus étendus sur les cuisses; la coloration de la syphilide cutanée est un peu moins prononcée le 28me jour après la première inoculation, et 40 jours après la syphilide *est presque éteinte sur la face.* On ne croit pas devoir continuer à la syphiliser, et on a recours au traitement mercuriel.

Ce fait, dont a parlé M. Ricord, ne prouve donc ni pour, ni contre la syphilisation.

« Finalement, dans la dernière séance, 21 août, M. Malgaigne a ajouté: « j'ai dit dans la précédente séance, « que j'étais en mesure de présenter à l'Académie un « sujet, qui a acquis une complète immunité, et qui « défie qu'on produise chez lui une inoculation. J'a- « jouterai aujourd'hui deux nouveaux faits que je « tiens de deux hommes, dont on ne récusera pas le « témoignage, MM. Gosselin et Vidal. Je déclare que « pour ma part *ma conviction est entière* sur l'immunité « acquise par des inoculations successives et multipliées, « et je maintiens l'offre que j'ai faite de soumettre à « une Commission un individu complètement syphilisé ».

L'Académie ne crut pas à propos d'accepter l'offre de M. Malgaigne. Elle était suffisamment instruite sur la syphilisation.

Il me reste à dire un mot sur l'appréciation de mes expériences faites par quelques orateurs, et sur les égards qu'ils ont eu pour un confrère, qui, depuis presque deux ans, fait tout ce qu'il peut dans sa bonne

foi pour découvrir, par de longues études, ce qu'il y a de bon et d'utile dans la syphilisation.

Avant tout, il faut que je fasse observer que dans le petit Mémoire que j'ai lu à notre Académie de Turin le 23 mai 1851, je ne faisais qu'annoncer les premiers résultats que j'avais obtenu par la syphilisation, et que je l'ai écrit dans le *seul but* d'inviter l'Académie à m'aider de ses conseils, dans une étude si délicate, si grave et si importante. J'eus bien soin de faire connaître cette circonstance dans la lettre que j'ai écrite le 12 septembre 1851 à M. Diday (*Gazette Médicale* de Paris, n. 40), et si MM. Larrey, Cullerier, Latour, Castelnau s'étaient donné la peine de la lire, ils n'auraient, peut-être, pas dit et redit plusieurs fois, *usque ad satietatem*, que mon Mémoire du 23 mai « ne résiste ni à la lecture, ni à la discussion ». Ils auraient, peut-être, suivi la modération et la prudence de l'honorable M. Cazenave, et ils auraient dit avec lui que « pour examiner, pour juger les nombreuses et gra- « ves questions qu'il soulève, il faut attendre la pu- « blication des observations qui lui ont servi de base, « le résultat des faits qu'il annonce ».

Ils auraient probablement dit avec M. Hiffelsheim (*Gazette Médicale* de Paris, N° 48, 1851) que « la « question de la syphilisation est à résoudre, mais « non à rejeter à l'avance. Les pièces du procès se « rassemblent, et nous croyons du devoir de tout esprit « sage de se garder, en si grave matière, de toute « prévention pour ou contre, et de se rappeler que « les grandes découvertes se présentent souvent avec « les allures du paradoxe », et ils auraient conclu avec

M. A. Dechambre (*Gazette Médicale* de Paris, N° 32. 1852). « Ne soyons pas si fiers. Nous marchons ici à « tâtons les uns et les autres, et, avant tout, cela « vaut mieux que de voir les portes du progrès fer- « mées devant soi ».

M Bégin a dit : « les expériences de M. Spérino, « depuis quinze mois, sont encore vainement désirées. « Comment expliquer ce silence? »

M. Bégin savait très-bien qu'une Commission assistait à mes expériences, et que par conséquent je ne pouvais déférer au public mes observations de syphilisation avant que le rapport de la Commission ne fût présenté à l'Académie. Si M. Bégin se fût donné la peine de lire ce que j'ai écrit dans le N° 49 de la *Gazzetta Medica Italiana degli Stati Sardi*, le 8 décembre 1851, dans la lettre écrite, le 30 mars 1852, à M. Calderini, rédacteur en chef des *Annali universali di Medicina, Milano*, livraison du mois d'avril ; dans un article de M. Galligo, *Gazzetta Medica Italiana Federativa Toscana*, N° 15, 13 avril 1852, dans lequel M. Galligo de Florence a cru devoir publier une partie de deux de mes lettres ; si M. Bégin avait lu ma lettre relative à la syphilisation, qui dans le mois d'avril 1852 a été publiée dans le *Giornale della R. Accademia Medico-Chirurgica di Torino*, dans la *Gazzetta Medica Italiana, Stati Sardi*, et dans la *Gazzetta dell'Associazione Medica degli Stati Sardi*, il aurait dû donner à mon retard dans la publication des faits, et au silence que j'ai gardé jusqu'à présent à cet égard, une interprétation plus honorable, et par là plus digne d'un confrère.

Je m'étais proposé, comme je le disais tout-à l'heure, de ne publier les faits recueillis par moi, qu'après que le rapport de la Commission aurait été présenté à l'Académie de Turin; mais le rapport de M. Bégin, l'inopportune et trop précoce discussion de l'Académie de médecine de Paris sur la syphilisation, et une pressante invitation que M. Mélier, en sa qualité de Président de la Commission administrative, chargée d'étudier la syphilisation, m'a faite par une lettre du 30 juillet, m'avaient persuadé que je ne devais plus retarder la publication du résultat de mes études, et je répondais le 4 août à M. Mélier, que j'allais donner mon travail à l'éditeur pour le lui envoyer aussitôt qu'il serait imprimé. Maintenant le vote de l'Académie de Paris, envoyé à la Commission administrative, rend parfaitement inutile l'envoi pressant des mes observations à M. Mélier. Par conséquent, tout en hâtant l'impression de mon travail, dont ce Mémoire fait partie, j'ai décidé qu'aucun exemplaire ne sortira de mes mains avant que la Commission ait présenté son rapport à l'Académie de Turin; ce qui, j'espère, aura lieu dans le mois de novembre prochain au plus tard.

J'ai donc écrit, il y a peu de jours, à M. Mélier la lettre suivante:

« Monsieur et très-honoré Président,

« Dans la réponse que j'ai eu l'honneur de vous « adresser le 4 août, je vous ai promis que je vous « aurais envoyé dans peu de temps toutes les obser- « vations de syphilisation, que par votre lettre du 30 « juillet vous m'aviez demandé ».

« Ma délicatesse qui m'a toujours retenu jusqu'à « présent de porter à la connaissance du public les « observations de syphilisation recueillies par moi, me « conseillait de ne publier le travail que je fais impri- « mer sur la syphilisation, qu'après que la Commission « nommée par notre Académie lui aurait présenté son « rapport, mais votre honorable invitation, et l'espoir « d'arrêter un jugement précoce de l'Académie de « médecine de Paris, dont vous êtes le digne Président, « m'avaient arraché la promesse contenue dans ma « réponse.

« Actuellement, le vote de votre Académie, et son « envoi au Ministère de l'intérieur devant, selon moi, « rendre parfaitement inutile la communication que je « m'étais engagé à vous faire, et cela d'autant plus « que des membres très-influents de la Commission, « instituée par M. le Préfet de police, ayant pris part « au vote sus-énoncé de l'Académie, ne sauraient « émettre dans le sein de cette Commission un juge- « ment contraire à celui qu'ils ont prononcé à la séance « de l'Académie du 21 août, je ne me crois plus tenu « à remplir l'engagement que j'avais pris avec vous. « Mon travail sur la syphilisation ne sortira donc « que lorsque la Commission, j'espère dans le mois « de novembre au plus tard, aura présenté son rapport « à l'Académie médico-chirurgicale de Turin. Vous « verrez alors que l'illustre corps scientifique que vous « présidez, aurait mieux fait de ne pas précipiter son « jugement définitif sur la grande question de la sy- « philisation ».

« Turin, le 7 septembre 1852 ».

M. Ricord dans son premier discours a dit : « M. « Spérino se mit à faire un retour sur son passé, et « se prit *d'étonnement* de voir que des accidens qui, « quand *on sait les reconnaître*, quelques soient leur « siége, leur nombre, leur étendue et leur durée, ne « *doivent* pas être suivis d'accidens consécutifs, ne « donnaient jamais lieu à la syphilis constitutionnelle, « et que des filles publiques qui entraient au syphili- « côme avec ces accidens, n'en avaient pas d'autres « plus tard, et qu'enfin des inoculations artificielles « exploratrices n'empêchaient pas celles, auxquelles on « les avait empruntées, de guérir. M. Spérino ne *sa-* « *vait* pas, ou avait oublié qu'il ne faut qu'un chan- « cre, pourvu qu'il soit de *bonne qualité*, pour pro- « duire l'infection, que les filles publiques soient de « Turin, ou qu'elles arrivent de province ».

M. Ricord n'a pas reproduit exactement mon idée à cet égard. Voici ce que j'écrivai le 12 septembre 1851 à M. Diday (*Gazette Médicale de Paris*, n. 40) :

« J'avais observé depuis très long-temps que, dans « les deux sexes, le bubon virulent, inguinal, fémoral « ou pubien est beaucoup plus fréquent à la suite d'un « chancre petit, induré ou non, mais qui guérit en « peu de jours, qu'après les chancres simples, indu- « rés, phagédéniques ou gangréneux, mais très- « grands, et qui suppurent pendant long-temps. J'a- « vais vu beaucoup moins fréquente la syphilis géné- « rale après les chancres qui ont une grande extension « et une durée très-longue. J'avais même observé « plusieurs femmes, qui portaient des chancres énormes

« pendant des années, sans être atteintes de la vérole « constitutionnelle. J'avais vu que les femmes qui « avaient eu souvent des chancres et successivement « à des intervalles très-courts, sont rarement atteintes d'accidents secondaires syphilitiques, et que « ceux-ci au contraire s'observent à chaque instant « chez les femmes qui viennent de la province, et qui « n'ont eu qu'une première et unique infection, qui « n'a été considérée par elles-mêmes que comme « une chose de peu d'importance. J'avais vu, bien « avant que M. Auzias-Turenne eût présenté sa lettre, « le 18 novembre 1850, à l'Académie des sciences, « sur l'inoculation de la syphilis, que les individus « portants larges et profonds bubons chancreux, chez « lesquels, pour prouver la virulence du pus inguinal, j'avais fait quatre ou cinq inoculations, ces « bubons, quoique très-graves, guérissaient beaucoup « plus vite que lorsque je ne faisais pas naître des « chancres artificiels ».

M. Ricord, ancien praticien, qui a la simple modestie de se placer au-dessus de tous les syphilographes présents, passés, et peut-être futurs, a le courage de dire dans une séance de l'Académie de médecine de Paris, qu'il y a des accidents syphilitiques primitifs, des chancres qui *ne* doivent *jamais* donner lieu à la syphilis constitutionnelle, et il ose prononcer qu'il ne faut qu'un chancre, pourvu qu'il soit *de bonne qualité*, pour produire l'infection ! Est-il-possible ! J'en suis vraiment étonné ! Et il n'y a pas eu un Académicien, qui ait eu de son côté le courage de lui demander : Est-ce que vous croyez, M. Ricord, qu'il y a vraiment

des chancres de bonne et de mauvaise qualité? Est-ce que vous croyez qu'il y a plusieurs qualités de virus syphilitiques? Comment! Vous, M. Ricord, qui tourniez en ridicule la distinction du pus virulent faible ou fort, supérieur ou inférieur, émise par M. Auzias, vous allez la soutenir à l'Académie de médecine? Est-ce que vous avez changé à cet égard vos anciennes convictions? Est-ce que vous croyez que les variétés des chancres dépendent de la qualité du virus chancreux? N'avez-vous donc pas vu que le virus pris sur un chancre simple, pendant sa période de progrès, inoculé en même temps sur plusieurs individus, produit chez l'un un chancre simple, chez un autre un chancre phagédénique ou gangréneux, suivant les différentes conditions de l'organisme dans lequel nait le chancre artificiel? Est-ce que vous n'avez pas vu dans votre pratique, que deux, trois jeunes gens, après avoir fréquenté la même femme, se présentent à vous l'un avec un chancre simple, l'autre avec un chancre phagédénique ou gangréneux, et que si vous ne vous bornez pas à examiner la localité, si vous faites de la véritable médecine, et si vous portez aussi votre examen sur l'état général de l'individu, vous y trouvez toujours la cause de toutes ces variétés de chancres? Est-ce que vous n'avez pas publié que le chancre simple, quoique plus rarement que le chancre induré, donne aussi lieu *à la syphilis constitutionnelle?* N'est-ce pas vous, M. Ricord, qui avez écrit: « Tous les « chancres, à quelque variété qu'ils appartiennent, « fournissent du pus contagieux à leur période de pro- « grès ou d'ulcération spécifique, et ce pus inoculé

« donne lieu à une pustule et à une ulcération tou-
« jours les mêmes au début, qu'il ait été fourni par
« un chancre régulier, par un chancre induré ou par
« un chancre phagédénique diphtéritique. Les diffé-
« rentes variations ne se produisent ensuite dans le
« chancre d'inoculation comme dans les autres que
« sous l'influence des idrosyncrasies des malades, des
« conditions hygiéniques, dans lesquelles ils sont placés,
« *des maladies antérieures ou concomitantes* qui peuvent
« exister, et des résultats nuisibles de quelques agents
« thérapeutiques mal administrés.

« L'induration de la base ou des bords du chancre
« n'a d'importance réelle dans le diagnostique, que lors-
« qu'elle existe ; car, je le répète, *des chancres privés*
« *de ce caractère n'en conservent pas moins toutes leurs*
« *propriétés, tant sous le rapport de la contagion, que*
« *sous celui de la production des accidents consécutifs.*

« Il n'est plus permis, depuis mes expériences, de
« rester dans le doute sur la nature du virus qui pro-
« duit les chancres phagédéniques. Ce virus est iden-
« tiquement le même que celui qui donne naissance
« aux autres variétés. La forme phagédénique, comme
« les autres, n'est qu'une conséquence des conditions
« idrosyncrasiques de l'individu qui subit l'infection et
« ne dépend nullement des conditions actuelles des ul-
« cères de l'individu qui transmet ;.... ce qui est vrai,
« c'est que les bubons sont rares à la suite du chancre
« phagédénique gangréneux, et qu'il arrive assez sou-
« vent même qu'on les voit disparaître ou s'affaisser,
« lorsque déjà ils avaient commencé avant le développe-
« ment de la gangrène ».

Porquoi voulez vous donc, M. Ricord, abandonner ces saines doctrines, et aller chercher le pus *convenable*, le pus de *bonne* ou de *mauvaise qualité* afin que ces mots appuyés de votre autorité puissent exercer une fâcheuse influence sur l'Académie contre la syphilisation?

M. Ricord, ayez la bonté d'examiner dans votre pratique les faits, que j'ai énoncés à cet égard, et vous les trouverez vérifiés par vous-même.

Dans son premier discours, M. Ricord, qui fait aussi partie de la Commission administrative, a cru que sa délicatesse lui permettait de publier dans le sein de l'Académie des renseignemens, qui avaient été envoyés à cette Commission, et il a dit: « Ce qu'il y a « de certain c'est qu'il y a des morts qu'on n'attribue « pas à la syphilisation, mais qui sont dans des propor- « tions considérables pour un hôpital des vénériens; ce « qui ressort des renseignemens que cette Commission « a déjà reçus, c'est que des femmes sont revenues « avec de nouveaux accidens » (M. Ricord aurait dû le connaître auparavant, car j'en avais déjà parlé dans l'article publié le 8 décembre 1851 dans la *Gazzetta Medica Italiana*); « enfin ce qui parait encore certain, « c'est que dans une maison de refuge de Turin, on « refuse de recevoir les femmes qui sortent du syphi- « licôme à cause des accidens qui se reproduisent ».

Voici ma réponse qui a été lue dans la séance de l'Académie de médecine de Paris le 17 août.

A M. le Président de l'Académie de Médecine de Paris.

« M. Ricord, dans le discours qu'il a prononcé contre la syphilisation dans la séance de l'Académie de médecine (3 août), a dit : *Ce qui parait certain, c'est que dans une maison de refuge de Turin on refuse de recevoir les femmes qui sortent du syphilicôme à cause des accidents qui se reproduisent.* M. Ricord savait très-bien que ce renseignement ne méritait pas trop sa confiance, mais puisqu'il a cru devoir le publier, je vous prie, Monsieur, de communiquer à l'Académie la déclaration de deux honorables confrères, M. Frola médecin de la maison de refuge, dont a parlé M. Ricord, et M. Sella, tous les deux membres de la Commission académique qui étudie avec moi la syphilisation. On y verra d'une manière bien nette que ce que M. Ricord s'est empressé de publier à cet égard est entièrement faux, et que d'autres femmes syphilisées ont été reçues encore récemment dans le même établissement.

« M. Ricord a dit *qu'il y a des morts qu'on n'attribue pas à la syphilisation, mais qui sont dans des proportions considérables pour un hôpital des vénériens.* Il aurait dû ajouter que dans le document, où il a puisé cette notice, il a aussi lu que les deux femmes mortes dans l'été de 1851, par suite de maladies internes non vénériennes, avaient eu l'une cinq inoculations (piqûres) et l'autre deux seulement. Et M. Ricord qui certainement a plus d'une fois fait un nombre d'inoculations plus considérable n'aurait pas dû faire peser sur la syphilisation la mort de deux femmes dont j'ai voulu par

délicatesse parler dans le document qu'il a lu. M. Ricord en trouvera les observations dans un travail qui sera le résultat de mes études sur la syphilisation et qui paraîtra dans quelque temps.

« M. Ricord, dont le mérite est aussi connu en Italie, s'est peut-être placé trop haut, selon moi, pour déprécier les connaissances scientifiques de ses confrères et pour lancer un jugement qui, je le crois, est peut-être trop précoce, soit sur la question de la prophylaxie, soit sur celle du traitement des maladies vénériennes par la syphilisation.

« Le 23 mai 1851, je publiai que *le temps seul et les faits scrupuleusement observés pourront résoudre les grandes questions de la syphilisation*. C'est encore la même réponse que je crois devoir faire aujourd'hui à M. Ricord.

« Grâce à vos sentiments d'impartialité et d'amour de la vérité, j'espère que vous aurez la bonté de présenter au plutôt à l'Académie de médecine cette lettre et le document qui l'accompagne, car je désire que cette Assemblée scientifique très-respectable puisse apprécier à sa juste valeur les renseignements que M. Ricord a cru pouvoir lui présenter.

« Turin, le 9 août 1852 »

M. Ricord dans le discours qu'il a prononcé dans la séance du 17 août a dit : « Une lettre particulière « que M. le Président de la Commission instituée par « M. le Préfet de police a reçue, nous permet de croire « qu'il s'en faut de beaucoup que tout soit en faveur « des prétentions de M. Spérino ».

M. Ricord, il s'agit ici de science, et il faut lais-

ser de côté les armes du jésuitisme. L'insinuation, dont vous vous êtes servi pour étouffer la syphilisation, ne peut être louable sous aucun rapport. Si vous avez confiance dans la lettre *particulière*, dont vous avez parlé à l'Académie, il fallait tout dire, il fallait la lire toute entière. Cette lettre particulière dit ou des vérités ou des mensonges. Dans les deux cas vous êtes obligé de la publier, car la personne, qui l'a écrite, doit avoir le courage de la soutenir.

Vous étiez donc bien impatient de connaître le résultat de mes expériences? Pourquoi voulez-vous les juger d'avance à la suite d'une lettre particulière? Vous avez donc pu supposer que j'aurais caché quelques insuccès, que je n'aurais pas dit dans mon travail tout ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans la syphilisation? Attendez-en la publication: autrement vous risquez de tomber dans l'erreur. Si je pouvais espérer que vous aurez la patience nécessaire pour lire tout mon ouvrage, je suis convaincu que vous changeriez d'opinion à mon égard: j'en suis sûr, vous n'iriez plus mendier des lettres particulières. Vous seriez bientôt convaincu que le désir de découvrir ce qu'il y a de vrai et d'utile dans la syphilisation, m'a guidé constamment dans mes études, car je ne tiens pas du tout au titre de savant, mais plutôt à celui d'ami de l'humanité et de bon citoyen. J'espère d'ailleurs que la Commission académique de Turin rendra justice à la loyauté, avec laquelle mes expériences ont été faites et les résultats en ont été recueillis.

M. Ricord fait ensuite savoir à l'Académie que je ne

connais pas le chancre induré ; que selon moi le chancre induré serait fréquent chez les femmes ; que mes quatre observations, que M. Diday a publiées dans le N° 33 de la *Gazette Médicale*, ne sont pas précises, et que mes malades « étaient dans les conditions idiosyn-« crasiques défavorables à l'évolution de la syphilis ».

Vraiment je serais bien malheureux, si après avoir eu l'honneur de fréquenter pendant deux ans, 1836 et 1837, la savante clinique de M. Ricord, et si après 15 ans de service dans un grand hôpital, je n'avais pas même appris à connaître les chancres indurés! Cette grande connaissance est-elle donc bien difficile à acquérir ? Mais M. Ricord me répond, les chancres indurés ne sont pas fréquents chez les femmes. J'en conviens, mais comme l'on prétend que la syphilis constitutionnelle suit plus souvent les chancres indurés, quand j'ai voulu faire des inoculations pour voir si elles faisaient guérir les chancres, j'ai cherché le plus possible les femmes qui portaient des chancres, dont l'induration Huntérienne était évidente. C'est pour cela que dans les susdites observations M. Ricord a trouvé qu'il y avait des chancres indurés. Mais le chancre induré ne paraît qu'une fois, et c'est un grand maître qui vous le dit. Je respecte son autorité, mais avant tout je sais que dans les sciences naturelles l'observation est tout. Or j'ai vu bien des fois des individus, chez les quels un chancre induré avait disparu par un traitement mercuriel, quelques temps après être atteints d'un autre chancre qui présentait tous les caractères du chancre induré Huntérien.

Quant à l'induration des chancres artificiels, on

verra dans mon travail que le développement et la durée de l'induration sont subordonnés à plusieurs conditions inhérentes à la méthode de syphilisation.

Enfin, je demanderai à M. Ricord ce qu'il a voulu dire, quand il a laissé tomber du haut de son banc d'académicien ces sybilliques paroles : « que mes ma-« lades étaient dans des conditions idiosyncrasiques « défavorables à l'évolution de la syphilis ». Ici j'avoue tout bonnement mon ignorance, je ne comprends pas du tout ce que M. Ricord a voulu dire par cette phrase, et je lui serais bien reconnaissant s'il voulait m'instruire à cet égard.

M. Ricord après avoir parlé des quatre observations publiées par M. Diday a dit :

« Mon savant ami, M. Diday, a publié des observations sans commentaires, mais en voici une que je dois à son amour pour la vérité, et que je vous demande la permission de lire :

Mon cher maître et ami,

Quoique mon opinion diffère un peu de la votre sur l'avenir de la syphilisation, je partage en grande partie votre avis sur son impuissance actuelle. Je vous écris donc aujourd'hui pour vous rappeler un fait que j'ai incidemment consigné dans la *Gazette Médicale*, année 1851, page 816, ligne 3 (1).

(1) Sans vouloir ôter à celui de mes confrères auquel appartient l'honneur de le faire connaître dans ses détails, je dois à la vérité de dire dès à présent qu'un individu, jeune, sain et bien portant jusque là, affecté d'un chancre primitif phagédénique récent au gland, a été soumis, dans l'espace de six semaines, à plus de 80 inoculations successives, réitérées tous les trois, quatre ou cinq jours, au nombre graduellement progressif de 6, 10, 12 et 18 chaque fois, sans qu'il ait retiré de l'opération, conduite selon les règles que M. Sperino a suivies, d'autre bénéfice que : 1° l'agrandissement continu de son chancre primitif ; 2° la conversion des *dernières* pustules d'inoculation en chancres phagédéniques ; 3° le développement de symptômes secondaires (papules cuivrées, céphalées, engorgement des ganglions cervicaux) qui commencèrent à se manifester au bout de six semaines d'expériences, et après 70 inoculations au moins.

Je ne nie point pour cela les succès obtenus par d'autres observateurs. Mais évidemment une méthode qui, *très-fidèlements* suivie, laisse la porte ouverte à de pareils mécomptes, ne peut se dire maîtresse de l'avenir.

Lire P. 61

Comme il appartient à l'un de mes confrères qui se propose de le publier, je ne pus, malheureusement, en donner qu'un court sommaire. Mais je puis vous dire, et vous autorise formellement à déclarer à l'Académie que l'expérience dont il y est question, fut faite par M. Rodet, mon successeur actuel à l'Antiquaille, homme intelligent, très-sérieux et fort peu passionné ; que je suivis, moi, presque jour par jour, les expériences ; que M. Spérino, et l'inventeur de la syphilisation, avec qui j'en causai, ne purent expliquer cet insuccès flagrant de la syphilisation curative, qu'en invoquant une exception individuelle fort étonnante à leurs yeux.

J'ajoute, au sommaire contenu dans l'article de la *Gazette Médicale*, que cet individu (qui n'ayant au début qu'un chancre phagédénique, dut très-probablement à la syphilisation son infection constitutionnelle) passa très-rapidement, au bout de deux mois, aux accidens plus profonds, tels que *testicule vénérien, ulcères de la gorge*, et ne put être guéri de sa vérole constitutionnelle évidente, que par l'association de l'iodure de potassium au mercure.

Ce fait s'est passé publiquement à l'hospice de l'Antiquaille, en novembre, décembre 1851, janvier, février, mars 1852 ; citez-le hardiment, mon cher maître, sans crainte qu'on vous démente ou qu'on puisse apporter une interprétation de ses circonstances capables d'innocenter la syphilisation. Sous ce rapport, ainsi que sous celui de son authenticité, il me semble incomparablement plus précieux que ceux qu'on a jusqu'à présent avancés ; parce que, chez ce malade, toutes les règles tracées par M. Sperino, quant au nombre et aux intervalles des inoculations, ont été très-rigoureusement suivies par l'expérimentateur.

Aussi je crois rendre un véritable service à votre cause en vous rappelant, la veille du jour de votre réplique — que je voudrais bien pouvoir entendre — que vous avez dans votre camp et tout à votre disposition, une arme aussi forte.

Et malgré cela, mon cher maître, je suis de ceux qui sourient à l'idée de voir quelque chose sortir de la syphilisation. Mais je voudrais deux choses :

1° Qu'on négligeât l'*inoculation* pour chercher la vaccination ;

2° Que ce fût vous qui vous missiez à la tête de ce travail d'investigation.

Je vous serre les mains du meilleur de mon cœur.

DIDAY.

C'est avec regret que je vais déchirer le voile qui couvrait un fait qui me concerne, en même temps qu'un confrère très-distingué; mais la lettre de M. Diday, que M. Ricord a cru pouvoir présenter à l'Académie, et la critique que M. Bégin a fait de mes observations publiées par M. Diday, m'obligent à le faire, afin que le public puisse donner son jugement impartial.

La lettre publiée dans le N° 40 de la *Gazette Médicale* 1851, dans laquelle je répondais aux objections scientifiques que M. Diday m'avait fait l'honneur de présenter au public, fut très-bien accueillie par M. Diday, et me procura la lettre suivante :

Lyon, 6 octobre 1851.

Monsieur et très-honoré Confrère,

Votre lettre, insérée dans le dernier N° de la *Gazette Médicale* de Paris, m'a causé une extrême satisfaction. Pour un ami sincère de la science, il est très-doux de se voir réfuté aussi complètement. Je ne demande qu'à éprouver souvent de pareilles défaites; et je me féliciterai toujours de les avoir provoquées, puisque votre victoire tourne au profit de l'humanité. Recevez donc, je vous prie, mes remerciments les plus vifs. Il m'est très-agréable d'ajouter à l'estime dont j'étais pénétré pour votre personne, le plaisir de savoir qu'une découverte de cette importance est déjà assise sur des bases solides.

Je me complais dans l'espérance d'aller passer quelques jours auprès de vous pour étudier par moi-même cette grande question. Si, sous les auspices de notre ami commun M. le Dr. Pétrequin, je pouvais compter sur votre bienveillance pour me permettre de suivre les malades jour par jour, je me déciderais aisément, ce me semble, à m'absenter quelques semaines. Mais tant d'obstacles peuvent retenir chez lui un médecin qu'il ne faut pas trop me bercer de cette idée. Et cependant je sens que ce serait là une des plus précieuses distractions et l'un des plus attachants sujets d'étude que je pûsses me donner.

En attendant, Monsieur et très-honoré collègue, pour mon instruction personnelle et pour me mettre à même de répéter vos essais, je vous serais infiniment obligé de me rendre un service. Je désirerais que vous eûssiez la bonté de m'envoyer deux observations, l'une montrant l'influence de la syphilisation sur la marche d'un chancre primitif, j'entends par là un chancre primitif tel qu'on les remontre ordinairement dans la pratique, et non pas un chancre datant de un ou deux ans. — L'autre observation montrant l'influence de la syphilisation sur des accidents secondaires bien caractérisés.

Vous voudrez bien, Monsieur et très-honoré confrère, être persuadé que si je vous demande ces observations ce n'est point pour les critiquer. *Elles resteront entre mes mains*, et ne serviront qu'à m'instruire par les détails de la maladie dont la syphilisation aura modifié la marche. Vous pouvez donc me les envoyer sans façon, rédigées par un de vos élèves, et écrites en italien. La seule chose à laquelle je tiendrais beaucoup, c'est qu'elles continssent l'exposé exact et détaillé des différentes phases de la maladie.

Lorsque j'aurai quelques résultats, à mon tour, je m'empresserai, s'ils sont dignes d'intérêt, de vous les faire connaître ; car je ne me compte point parmi ces syphilographes qui jugent sans essayer, peut-être même sans avoir bien lu, et dont les décisions sont d'autant plus tranchantes qu'elles sont moins motivées. Je sympathise, au contraire, de tout mon cœur et de toute ma foi avec les chercheurs scientifiques tels que vous; et quand le succès vient couronner leurs courageuses tentatives, sachant à quel prix il a été obtenu, je ne leur marchande ni ma reconnaissance ni mon admiration.

Si vous avez l'obligeance de me répondre, je vous prierai de vouloir bien me dire si, dans votre opinion, la syphilisation est un moyen *sûr* de guérir ces vastes chancres serpigineux qui durent pendant des années sans se compliquer d'aucun symptôme constitutionnel.

DIDAY.

Je lui ai envoyé cinq observations, dont quatre, qui furent publiées récemment par M. Diday, et la cinquième qui a été publiée dans le mois de décembre 1851 par M. Zelaschi.

Ne voulant envoyer à M. Diday aucun des faits sur lesquels la Commission avait fait des études particulières, j'ai dû me borner à lui envoyer les quatre

observations dans lesquelles la maladie syphilitique ne présentait rien de bien important.

Voici ma réponse à la lettre gracieuse de M. Diday.

Monsieur et très-oonoré Confrère

Absent de Turin depuis quelques jours, j'ai trouvé en rentrant chez-moi votre lettre qui m'a donné une très-douce satisfaction et qui est non moins honorable pour celui qui l'a écrite, que pour celui qui l'a reçue.

Monsieur et très-honoré Confrère, je serais heureux si je pouvais étudier avec vous la grande question de la syphilisation, et je suis sûr que par vos connaissances scientifiques et par votre éminent talent, vous me seriez d'un grand secours. Tâchez de venir au plus tôt passer quelques semaines avec moi, et donnez-moi d'avance l'avis du jour de votre arrivée, afin que je puisse aller vous rencontrer et vous accompagner chez-moi, où vous serez comme chez-vous. Vous suivrez jour par jour les malades; nous ferons ensemble toutes les expériences que vous croirez à propos de me conseiller, et l'étude de la syphilisation sera faite par nous comme par deux frères.

Parmi les inquiétudes, les ennuis et les difficultés de pareilles expériences, j'ai vraiment besoin de trouver dans un médecin aussi distingué et consciencieux que vous, M., un confrère qui me donne sa main amicale. Ainsi je vous attends sans faute.

Je vous envoie les observations que vous désirez avoir. Peut-être vous trouverez qu'elles manquent de quelques minutieux détails, mais étant toujours chargé de nombreuses occupations, je prends surtout les notes qui me paraissent les plus nécessaires.

Nous causerons de cela plus longuement quand j'aurai le plaisir de vous avoir avec moi.

Dans la lettre que M. Guérin a eu la complaisance d'insérer dans la *Gazette Médicale* de Paris, j'ai vu avec regret que l'on n'y a pas mis la date qui se trouvait à la fin — Turin le 12 septembre 1851.

J'ai fait prier par un ami M. Guérin de la publier dans un prochain N°, mais si vous aviez la bonté de lui en écrire un mot, je suis sûr que ma prière serait exaucée. Voici pourquoi je tiens à ce que la lettre que je vous ai adressée porte sa date.

Depuis cette époque, deux femmes parmi les presque-syphilisées sont rentrées à l'hôpital, une le 27 septembre avec une petite déchirure vulvaire qui suppurait, mais qui ne donna rien par l'inoculation chez trois autres malades. La petite plaie était cicatrisée le sixième jour, et la femme sortit de l'hôpital le huitième. L'autre malade est rentrée le 6 octobre avec une plaie, résultat d'une déchirure à la fourchette où il y avait une cicatrice très-vaste, mais qui a quelques caractères du chancre. Cette femme n'avait point été syphilisée complètement, car elle avait eu une métrite très-grave qui nécessita plusieurs saignées et des fièvres intermittentes, qui ont interrompu le cours des expériences.

Ces demi-insuccès, que je publierai certainement avec tout ce qui pourra infirmer mes allégations, étant arrivés en octobre, il est juste que la lettre publiée le 4 octobre, et dans laquelle j'ai dit qu'aucune femme syphilisée n'était rentrée *jusqu'à présent* dans l'hôpital, porte sa date du 12 septembre.

J'ai vu des chancres très-vastes qui duraient depuis très longtemps, sans être compliqués d'aucun symptôme constitutionnel, guéris par la syphilisation, et je vous en ferai voir encore quelques cas à l'hôpital qui sont en voie de guérison.

Ainsi je vous prie, M. et très-honoré collègue, venez avec moi le plus-tôt possible, et tâchez de pouvoir y rester le plus long temps que vous pourrez. Faites agréer mes adieux à M. Pétrequin que j'estime et admire autant que j'aime.

Turin, le 15 octobre 1851.

M. Diday qui m'avait écrit le 6 octobre 1851, que mes observations seraient restées *entre ses mains*, les publia à mon insu le 14 du mois dernier échu, dans la *Gazette Médicale*, et en même temps il écrivit à M. Ricord que chez le malade, sur lequel M. Rodet a fait des inoculations, toutes les règles tracées par moi ont été suivies, et que « M. Spérino et l'inven-« teur de la syphilisation, avec qui j'en causai, ne « purent expliquer cet insuccès flagrant de la syphi-« lisation curative, qu'en invoquant une exception in-« dividuelle fort *étonnante* à leurs yeux ».

Vraiment, je le dis avec peine, la conduite de M.

Diday dans cette affaire n'est pas trop louable. Il commence à publier mes quatre observations sans ma permission ; puis, ne se rappelant peut-être plus de la lettre dans laquelle je lui parlais de la cause de son insuccès, pour aider M. Ricord, qui faisait tout au monde pour obtenir un vote solennel contre la syphilisation, il lui écrit, que *je n'ai pu expliquer cet insuccès flagrant de la syphilisation, qu'en invoquant une exception individuelle fort étonnante à mes yeux.*

Je suis donc forcé de publier la correspondance qui a eu lieu entre nous à cet égard:

Lyon, 24 décembre 1851.

Monsieur et très-estimé Confrère

Je me reproche d'avoir beaucoup tardé à répondre à vos offres d'hospitalité si gracieuses, puis à l'envoi des deux Numéros de journal, que vous avez bien voulu m'envoyer.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre critique sensée de l'observation relative à M. le docteur L. Vous avez raison sur tous les points; et la syphilisation serait heureuse si elle n'avait à craindre que des objections de cette force.

Je n'ai pas profité de votre amicale invitation, quelque désir que j'en eûsses, d'abord à cause de quelques pressantes occupations, puis parce que l'un de mes confrères de Lyon s'est trouvé en mesure de me faire assister à un essai de syphilisation sur l'homme. Nous avons opéré en suivant pas à pas vos préceptes et votre exemple ; et cependant le résultat n'a point été satisfaisant. En attendant que mon confrère publie le fait dans tous ses détails, vous en verrez une mention sommaire, mais fidèle dans l'un des prochains Numéros de la *Gazette Médicale* de Paris. Ce mécompte, que nous n'avons su comment expliquer, m'a peiné et attristé : car je m'étais aisément accoutumé à la perspective que vos inoculations semblaient ouvrir à la science. Je ne désespère pas encore pour celà de l'avenir de la syphilisation ; mais je

vous avoue que des cas semblables donnent profondément à réfléchir; et j'ai été heureux de ne pas l'avoir sous ma responsabilité personnelle.

Je serais heureux, Monsieur et cher confrère, de recevoir vos publications instructives. Vous m'aviez converti à la cause de la syphilisation. C'est encore par vous que j'aimerais à voir consolider cette conversion, que la marche des événements pourrait rendre chancelante. Je vous promets, dans tous les cas, d'attendre sur ce point l'exposé de votre opinion avant de m'en former moi-même une définitive.

DIDAY.

Voici comment j'ai répondu à M. DIDAY.

Turin, le 31 décembre 1851.

Monsieur et très-estimé Confrère,

J'ai lu dans le N° 52 de la *Gazette Médicale* de Paris, que j'ai reçu ce matin, la mention sommaire du fait dont vous m'aviez écrit, et je vous assure que ce mécompte m'a beaucoup étonné. Je me suis dit: pourquoi sur plus de 70 cas de syphilisation pratiquée par moi je n'ai pas eu jusqu'à présent un pareil mécompte? Un seul fait semblable m'aurait aussi certainement peiné et attristé. Permettez-moi cependant d'analyser le fait en peu de mots, et de vous dire franchement mon opinion.

J'avais déjà publié que le phagédénisme et la gangrène des chancres dépendaient des conditions particulières de l'individu qui les porte. Ce fait dont je suis convaincu depuis plusieurs années sera démontré d'une manière certaine par mes expériences. Toutes les fois que l'individu soumis à l'expérience est très-vigoureux, pléthorique, atteint d'un orgasme cardio-vasal, ou d'une phlogose viscérale ou vasculaire, cet individu sera sujet à voir devenir phagédéniques tous ses chancres, surtout s'ils sont les premiers. Ainsi je crois qu'il ne faut pas commencer l'expérimentation sans préparer son malade par un peu de régime, par des purgatifs, des bains etc. et même par des saignées, s'il porte un chancre phagédénique ou gangreneux. Monsieur, vous avez eu tort de commencer l'expérience chez un individu qui portait un chancre phagédénique sans avoir préalablement vaincu chez lui la condition vasale, cause du phagédénisme. Si vous lui aviez tiré un peu de sang, vous l'auriez certainement trouvé couenneux.

Parmi mes observations j'en trouve une seule qui a un peu de res-

semblance avec le fait rapporté par vous. La voici en peu de mots. Une jeune femme entrée à l'hôpital avec un chancre à la fourchette très-large, phagédénique, qui fait des progrès rapides, et qui devenant gangréneux a détruit une portion des tissus de la fourchette, presque toutes les caroncules et une partie du vagin. Elle portait aussi un bubon inguinal et elle avait de la fièvre. Je lui faits 4 saignées: sang très couenneux: tartre stibié à l'intérieur: purgatifs: lotions fréquentes du chancre avec l'eau froide. La gangrène est bornée en peu de jours et la fièvre tombe, mais son pouls est toujours un peu dur et fréquent. Elle est habituellement constipée. Elle demande a être inoculée, et elle a toute confiance en moi. Je lui fais en peu de jours plus de 80 inoculations. Les chancres artificiels qui en sont le résultat sont phagédéniques, mais les premiers toujours plus larges que les seconds et successivement. Je fais rester la malade au lit, je fais penser tous les chancres avec du cérat et des cataplasmes émollients, je la purge, je lui ordonne un bain général presque tous les jours, et je lui administre du nitre à l'intérieur. J'insiste sur l'inoculation, quand tout symptôme d'irritation vasal a disparu, et dans huit jours tous les chancres artificiels sont cicatrisés comme par enchantement. Les nouvelles inoculations ne donnent plus que de petits ulcères de peu de durée, et enfin elle est guérie de son chancre vulvaire et du bubon.

Quant au développement des symptômes secondaires, dont vous parlez, je n'accepte pas encore la cephalée et l'engorgement des ganglions cervicaux postérieurs, car je doute fort que ces deux symptômes annoncent plutôt chez lui un principe inflammatoire ou rhumatismal, que vous auriez dû vaincre avant de le soumettre à l'inoculation. Quant aux papules cuivrées, je vous assure que celà m'étonne, car j'ai bien vu dans quelques cas des syphilides cutanées naître parce que j'avais dû suspendre l'inoculation pour plus d'un mois, mais j'ai vu aussi que ces syphilides mêmes ont disparu, en reprenant la syphilisation.

Ainsi, M., le fait dont vous avez parlé fera beaucoup de mal à la syphilisation, car tout le monde a confiance dans votre loyauté, dans votre talent et dans votre amour de la science. Si le jeune homme qui en est l'objet, a toute confiance dans son médecin, je le supplie de ne pas abandonner la syphilisation. Ne lui cautérisez pas les chancres phagédéniques, faites-lui un traitement antiphlogistique, et faites-lui ensuite 20 piqûres tous les six ou huit jours, couvrez les chancres avec un cataplasme, ne lui donnez pas de mercure, je vous en prie, et vous verrez que dans peu de temps il sera complètement guéri.

Je vous serais infiniment obligé si, reprenant les expériences sur votre jeune individu, vous eussiez la bonté de m'en écrire un mot

de temps en temps. J'espère que vous en obtiendrez un bon résultat, et que vous voudrez bien ôter de suite aux nombreux lecteurs de la *Gazette Médicale* la mauvaise impression qu'aura produit le mécompte que vous avez publié.

Si mes observations furent jugées par M. Ricord d'aucune importance, M. Bégin dans son dernier discours en a tiré un parti plus grand encore pour engager l'Académie à approuver son rapport.

M. Bégin savait très-bien que les quatre observations qui m'appartenaient avaient été traduites et publiées par M. Diday à mon insu; M. Bégin savait aussi qu'elles étaient sorties de mes mains le 15 octobre 1851, et que par conséquent je n'avais pu les compléter avant de les publier. Il avait certainement lu les paroles suivantes dont M. Diday a fait précéder les observations.

« Je dois dire comment elles sont venues en ma pos-
« session. L'année dernière après avoir lu le remar-
« quable mais trop laconique travail de M. Spérino,
« je lui écrivis pour lui demander de me mettre à mê-
« me de juger, d'après des faits détaillés, les points les
« plus litigieux de sa doctrine. Mon honorable confrère
« répondit de la manière la plus gracieuse à ce désir,
« en m'envoyant, le 15 octobre 1851, les quatre ob-
« servations qu'on va lire. Je crois donc être en droit
« aujourd'hui, sans être taxé d'indiscrétion, de les
« reproduire, aussi litéralement traduites, que cela
« m'a été possible du texte italien, d'ailleurs si simple
« et si clair, qu'une erreur dénaturant le sens aurait
« été très-difficile à commettre ». Cependant il a plu à M. Bégin de dire : « quant au résultat final, il

« est laissé dans l'ombre ; sous ce rapport les obser-
« vations ne sont pas achevées. De quels priviléges
« pratiques jouissent des filles presque syphilisées,
« l'auteur ne le dit pas. Quoique les filles dont il est
« question soient sorties du syphilicôme depuis 9,
« 10 et 11 mois, et qu'il eût été facile de les sou-
« mettre à une certaine surveillance, M. Spérino ne
« dit rien ni de ce qui peut leur être advenu, ni de
« leur état actuel ».

Les observations sorties de mes mains le 15 octobre 1851 sont publiées sans que je le sache : M. Bégin connait très-bien cette circonstance. Mais pour pouvoir insinuer des doutes graves sur le résultat final obtenu sur les filles syphilisées, pour leur ôter toute valeur auprès de l'Académie, il ose lui dire, que « ces « filles sont sorties du syphilicôme depuis plusieurs « mois, et M. Spérino ne dit rien». Et bien, oui M. Bégin, le résultat final est bon, vous en trouverez les observations complétées, et vous verrez que j'ai fait tout le possible pour pouvoir donner là-dessus tous les détails nécessaires.

M. Bégin, pour être à même de prononcer un jugement équitable, aurait dû attendre la publication de mon travail.

M. Bégin y aurait vu que le phagédénisme et la gangrène des chancres mieux étudiés par moi, sont devenus presque nuls depuis une année, parce que j'en ai reconnu la véritable cause, et que j'ai appris à les traiter avec un bon résultat, et surtout à les prévenir. Il aurait pu constater que d'après les faits que j'ai observés, j'ai pu établir des préceptes qui rendront la pratique de

la syphilisation plus efficace. plus prompte et plus certaine, et que dans ma lettre à M. Diday, *Gazette Médicale* de Paris, n. 40, 1851, j'ai parlé de 20 et jamais de 30, 40, 60 inoculations à la fois. Il se serait de même assuré, que dans un seul fait observé dans l'hôpital, les inoculations trop fréquentes et trop multipliées qui ont donné de petits chancres d'une courte durée, et bientôt des pustules abortives, et la non réceptivité, avaient fait diminuer une syphilide cutanée papuleuse et pustuleuse, mais n'avaient pas introduit dans l'organisme une suffisante quantité de virus pour la faire disparaître, et que pour ne pas obliger la malade à rester plus long-temps à l'hôpital, j'ai cru devoir lui administrer le mercure. M. Bégin aurait pu se convaincre que la syphilisation bien conduite laisse des cicatrices très-petites, que je n'ai pratiqué la syphilisation que sur des individus atteints de syphilis primitive ou constitutionnelle, en général assez grave, et telle que, sans la syphilisation, elle aurait exigé tôt ou tard l'emploi des mercuriaux, et que je n'ai jamais fait d'inoculations sans le libre consentement du malade; finalement, M. Bégin (1) aurait vu que les corollaires déduits de toutes mes observations et insérés dans mon travail, seront légitimes, parce qu'ils sont soutenus par l'expérience.

---

(1) M. Bégin ne connaissant pas trop la langue italienne a dit à l'Académie, que dans le syphilicôme de Turin il entrait tous les jours deux cents femmes, et il n'a pas compris que dans mon Mémoire ce nombre indiquait celui des femmes qui s'y trouvaient journellement en traitement.

D'après ce que l'on vient de voir, les faits de syphilisation, dont l'Académie de médecine s'est occupée, n'ont pas été examinés avec toute l'attention nécessaire, et ils n'étaient pas assez nombreux pour la porter à prononcer un jugement définitif. La seule conséquence qui en résultait, selon moi, c'est que les individus qui ont subi une syphilisation complète, ont vu disparaître la syphilis primitive, ou constitutionnelle, dont ils étaient atteints, et que leur état général s'est amélioré sous ce traitement. Ne devait-on pas en conclure que la syphilisation doit être soigneusement étudiée? . . . Non; on vous dit: la syphilisation est immorale. Comment! Il est immoral d'étudier un moyen qui laisse espérer que l'humanité pourra se voir un jour débarassée du plus grand fléau qui l'afflige, de la maladie honteuse qui la tourmente depuis si long-temps!(1) Mais M. Bégin vous répond : la syphi-

---

(1) (*Traité des maladies vénériennes*, par M. Ricord, pag. 537 et suiv.):

« Mais quels contrastes dans la science et dans ceux qui la pratiquent! Car, tandis que les plus beaux encouragemens sont donnés d'un côté, de l'autre, le blâme, ou tout au moins le ridicule sont les seules récompenses. Ainsi, lorsque chaque année on étale une liste des nombreuses médailles que l'Académie de médecine accorde à ceux qui, en propageant la vaccine, s'opposent aux ravages de la petite vérole, on voit la même Académie éprouver une sorte de gêne lorsqu'on vient offrir à son jugement quelque remède pour arrêter un fléau bien autrement affreux. Sans doute, dans les moyens proposés pour prévenir la vérole, les coupables spéculations du charlatanisme ont eu, jusqu'à présent, la plus grande part; mais est-ce à dire qu'il en a toujours été ainsi, et qu'il en sera toujours de même? Non sans doute, et, dans le siècle où nous sommes, et auquel nous devons appartenir, les sottes préventions d'une prétendue morale fausse et mesquine, ne nous permettent plus de regarder les maladies vénériennes comme une punition que le ciel a réservée au libertinage, et que l'homme sage doit respecter..... Non, le véritable sage,

lisation laisse des traces indélébiles. C'est-elle qui est honteuse. Mon Dieu! . . . quelques cicatrices sur les prostituées sont pour M. Bégin un grand malheur, et les tristes effets de la syphilis qui n'épargne qu'une petite partie de la société, qui produit de si tristes conséquences physiques et morales, qui fait dégénérer la race humaine, et qui fait même subir à de pauvres êtres innocents la punition des fautes de leurs pères, seront donc, selon M. Bégin, préférables aux petites traces indélébiles de quelques prostituées!!. . . Mais la syphilisation est absurde: le bon sens et la raison la condamnent. Nous ne pouvons pas expliquer comment elle pourra exercer une influence salutaire sur l'organisme. Conséquemment, elle doit-être rejetée; car nous la croyons une *sottise*, un *mensonge*, une *mystification*. . . . Mais, MM. les Académiciens, combien de mystères n'avons nous pas encore dans la science? Connaissons-nous comment le vaccin prévient la petite-vérole, comment agit le quinquina, le mercure etc.?. . . Non; mais l'expérience nous a prouvé que

---

le moraliste vertueux et philantrope dira, avec de Horne, qu'il faudra regarder comme le véritable bienfaiteur du monde, comme le conservateur de l'espèce la plus respectable, la plus faible et la plus souvent sacrifiée, celui qui découvrira le véritable secret de nous préserver de la contagion la plus terrible qui ait jamais menacé l'humanité. Honneur aussi à la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, qui n'a pas craint de mettre au concours cette importante question: « Quelles sont les mesures de police médicale les plus propres à arrêter la propagation de la maladie vénérienne? »

« Je fais ici le vœu que cet exemple ne soit pas perdu, et que des questions semblables soient de nouveau posées et moins restreintes; car il est certain que les moyens qui sont et devront être les plus efficaces, resteront presque toujours en dehors de ceux qui sont exclusivement du ressort de la police médicale proprement dite. »

ces agens thérapeutiques sont utiles, et que le vacciné n'a plus ordinairement la petite-vérole. . . . Eh bien ! l'expérience nous apprendra aussi ce qu'on peut espérer de la syphilisation. Ne la jugeons pas d'avance, attendons, et examinons les faits; « car, nous « l'a dit M. Ricord lui-même, les doctrines et les sy- « stèmes ne doivent faire qu'une sage opposition, sans « s'exposer à être rappelés à l'ordre par des faits nou- « veaux ». . . Mais non ; on vous répond, nous ne voulons pas voir, nous savons sans voir et sans examiner, que le spectacle donné par la syphilisation est *immoral*, *atroce*, *barbare*, et nous crions : anathème.

D'ailleurs, puisque l'Académie de Paris n'ignorait pas qu'une Commission locale, nommée par l'Académie de Turin, depuis si long-temps, se donne beaucoup de peine pour étudier la syphilisation, ne devait-elle pas différer son jugement jusqu'à ce qu'elle eût connu le vote définitif de l'Académie de Turin ? Craignait-elle que la lumière pourrait d'un jour à l'autre partir de l'Académie de Turin, éclairée par sa Commission et qu'elle oserait pénétrer dans le grand foyer des connaissances de tout genre, la France, pour ne lui laisser d'autre choix que celui de se soumettre à sa décision ?

Il est étonnant que des membres de la Commission nommée par le Gouvernement de la République pour étudier la syphilisation, sans avoir examiné les faits, soient intervenus aux séances de l' Académie pour y faire opposition à la syphilisation ! N'auraient-ils pas mieux fait de ne pas émettre leur opinion à cet égard, afin d'être tout-à-fait libres de donner leur

avis au sein de la Commission? Comment cette Académie a-t-elle cru convenable d'adopter la proposition de M. Michel-Levy, tandis qu'elle n'ignorait pas qu'une Commission administrative s'occupait d'éclairer le Gouvernement sur la question de la syphilisation? A-t-elle voulu imposer son vote à la Commission instituée par M. le Préfet de police de Paris? Pourquoi l'Académie de médecine de Paris ne prit-elle pas en considération la proposition aussi prudente que sage de MM. Malgaigne et Depaul de retarder son jugement jusqu'à ce que la question fût mieux approfondie? Y avait-il réellement urgence de prononcer le blâme contre cette découverte, et de la flétrir avec les termes dont quelques uns de ses orateurs se sont servis? Croyait-elle qu'en retardant de quelques semaines l'arrêt de mort prononcé en contumace contre les immoraux et barbares syphilisateurs pratiques, il pouvait se faire que leur doctrine vînt bientôt renverser celle que les grands maîtres actuels dictent si éloquemment du haut de leur chaire sur les maladies vénériennes, n'ayant de foi que dans leur infaillibilité? Croit-elle enfin de l'avoir tuée par sa brusque décision?

Mais, dira-t-on, comment se fait-il que tant de savants réunis dans une Assemblée académique aient pu, sur une question de la plus haute importance, prononcer un jugement solennel, dont les Gouvernements peuvent faire une loi, jugement qui, à tout homme impartial, doit paraître pour le moins très-hasardé et dicté avec une précipitation que rien ne pouvait justifier?

Voici comment la chose est arrivée.

Dans tous les corps délibérants, les hommes spéciaux, éloquents et célèbres exercent sur l'esprit de leurs collègues une si grande influence que ceux-ci se voient toujours entraînés par une force occulte à partager l'avis de leurs chefs de file, devenus, pour eux, des oracles infaillibles de la science.

Appliquons à notre cas cette incontestable vérité, d'où est née la phrase évangélique — *In verbo tuo laxabo retem.*

M. Ricord, une des illustrations de l'Académie de médecine de Paris, le plus distingué parmi les syphilographes, ne pouvant se persuader que la nouvelle découverte méritait d'être sérieusement étudiée, croyant même qu'elle pouvait être dangereuse, se mit à la tête de ses adversaires, et voulut la combattre jusqu'à ce qu'elle fût enterrée.

Maître de la position par l'effet de la célébrité qu'à juste titre ses travaux sur la syphilis lui avaient acquise, il n'eut qu'à se prononcer contre la nouvelle doctrine pour qu'un grand nombre de ses confrères, plus éclairés par les journaux de médecine rédigés selon l'esprit de M. Ricord, que par des études pratiques faites sur la syphilisation, se rangeât, tout d'abord, les yeux fermés, de son côté.

Assuré de la majorité des voix de l'Académie, M. Ricord la fit marcher au pas de charge, et avec une prestesse toute militaire il parvint aisément à enlever le drapeau des partisans de la syphilisation, qui, dans le champ de bataille, ne fut défendu que par deux Académiciens aussi savants que courageux et sages,

mais qui malheureusement n'avaient pas étudié pratiquement la syphilisation. M. Ricord pouvait donc dire que la bataille était gagnée avant d'être livrée. Il croit peut-être à présent avoir rendu un grand service au genre humain, et ses admirateurs l'en auront cordialement félicité. Qu'il jouisse gaiement de son triomphe, mais qu'on se garde de le lui envier.

Rien ne pouvait m'arriver de plus affligeant que de me voir forcé d'examiner le vote de l'Académie de médecine de Paris, l'un des corps scientifiques les plus respectables. Existe-t-il dans le monde médical un seul individu qui n'admire l'immense savoir des illustres orateurs, qui par leurs brillants discours se sont distingués dans les séances de l'Académie sur ce sujet, et qui ne reconnaisse l'amour dont ils sont animés pour le progrès de la science qu'ils cultivent si honorablement? Le haut mérite de tant de célébrités aurait dû me conseiller le silence, mais convaincu par le résultat de mes études que la syphilisation est digne d'être soigneusement étudiée avant d'être jugée, j'ai cru devoir déférer au public mes observations critiques sur le jugement que l'Académie s'est trop empressée de prononcer.

Il me reste à dire un mot à M. Amédé Latour.

La syphilisation, condamnée d'abord par vous, comme organe de M. Ricord, ensuite solennellement par l'aréopage de médecine de Paris, n'ayant pas une cour de cassation pour en appeler en révision, vous lui suggérez de recourir *en grâce*. Merci du conseil charitable. Les syphilisateurs n'ont commis aucun crime; ils se sont donné bien des peines, et s'en donnent

encore dans l'espoir d'être utiles à l'humanité ; ils n'ont donc pas besoin de grâce. Le grand, le tout-puissant tribunal de l'opinion publique et le temps, voilà les juges, pas plus ambitieux que passionnés et corruptibles, devant lesquels ils aiment porter leur cause. En attendant son jugement définitif, ne venez pas lier les pieds et les mains aux syphilisateurs ; ne leur baillonnez pas la bouche : laissez-les agir et parler librement en dépit du vote de l'Académie : remplissez vos colonnes de longs articles contre les immoraux, barbares, absurdes partisans de la syphilisation, et vous verrez s'ils étaient dignes des indécents sarcasmes et des atroces calomnies, dont, à la honte de la médecine et sans être jamais provoqué, il a plu à vous ainsi qu'à M. Castelnau de les abreuver.

Si quelques journalistes adversaires de la syphilisation, faiseurs de belles phrases, veulent s'amuser à critiquer mon Mémoire, je déclare que, continuellement occupé par ma clientèle, le temps me manquerait pour soutenir une polémique contre mes adversaires, et que conséquemment pour toute réponse je soumettrai au jugement du public impartial mon ouvrage sur la syphilisation étudiée comme moyen prophylactique et comme méthode curative de la syphilis, ouvrage qui est sous presse, et dont j'ai dû extraire, malgré moi, ce Mémoire.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE